



Le rapport annuel 2019, numérique et respectueux de l'environnement

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre nouveau rapport annuel que nous avons le plaisir de vous présenter dans sa version électronique complète.

Le Conseil de fondation exposera pour commencer le dilemme auquel les caisses de pension sont confrontées. Avec plus de 40'000 assurés et rentiers, un nombre réjouissant de partenaires commerciaux et de nombreuses autres personnes intéressées, il nous est impossible de satisfaire tout le monde, même en matière de communication – ce qui représente en quelque sorte un dilemme supplémentaire. Nous avons opté pour le numérique car c'est la voie de l'avenir et qu'il s'agit d'un canal flexible, respectueux de l'environnement et bien sûr avantageux à long terme sous l'angle des coûts. Comme l'an passé, le rapport annuel n'est disponible qu'en version numérique. Nous demandons donc à toutes les personnes qui privilégient les documents papier de faire preuve de compréhension vis-à-vis de notre démarche, désormais systématiquement axée sur le numérique. Nous continuons néanmoins de tenir compte des différents besoins dans la mesure où tous nos supports de communication peuvent en principe être téléchargés et imprimés.

Nos outils numériques nous permettent également d'apporter une contribution à notre «parcours climatique», une voie sur laquelle nous ne nous sommes pas engagés dans le sillage de Greta Thunberg, mais depuis près de neuf ans déjà en silence et sans grand retentissement. Nous souhaitons à présent accorder une plus grande visibilité à ce sujet et rendre compte des activités que nous menons en faveur du développement durable tous les ans dans notre rapport de gestion. A cet effet, nous avons ajouté un nouveau chapitre intitulé «Compte rendu de la stratégie ESG».

Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir notre rapport annuel 2019. Nous attirons votre attention sur le fait que les données publiées correspondent uniquement à des valeurs consolidées à l'échelle de la fondation. Les informations détaillées sur chacune des caisses de prévoyance sont résumées dans des fiches d'information séparées disponibles dans le rapport numérique, sous la rubrique «Caisses de prévoyance» (caisses de prévoyance Service Public, Comunitas, Stratégie 30 et Retraités). Les caisses de prévoyance Employeurs obtiendront ces informations à travers leur commission de prévoyance.

Votre Previs

Chiffres clés

Degré de couverture, évolution des frais d'administration et du rendement

Degré de couverture des caisses de prévoyance	2019	2018
< 90.0%	0	0
90.0% - 94.9%	0	0
95.0% - 100.0%	1	8
> 100.0%	15	5

Evolution des frais d'administration et du rendement	2019	2018	2017	2016	2015
Frais d'administration par destinataire en CHF (actifs et rentiers)	232	238	250	240	216
Rendement total	9.72%	-3.01%	8.32%	7.45%	0.79%

Le rendement global correspond au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). A compter de l'année 2017, il correspond au rendement total consolidé de l'ancienne Previs et de l'ancienne Comunitas.

	2019	2018
Somme du bilan	5'845'333'619	5'283'039'039
Placements	5'773'486'499	5'176'081'804

	2019	2018
Frais d'administration	9'432'932	9'196'166
Frais d'administration par assuré actif	298	307
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers)	232	238

	2019	2018
Rendement de la stratégie: Stratégie 15	n.a.	n.a.
Rendement de la stratégie: Stratégie 30	9.70%	-3.08%
Rendement de la stratégie: Stratégie 40	12.37%	n.a.
Rendement de la stratégie: Stratégie Rentiers	6.27%	-0.54%

	2019	2018
% des frais de gestion de fortune de la fortune de placement	0.41%	0.44%

	2019	2018
Nombre de caisses de prévoyance	16	13

	2019	2018
Nombre d'employeurs	1'272	1'285
Nombre d'assurés	31'689	29'919
Nombre de rentiers	9'006	8'692

Bilan

Actifs	2019 CHF	2018 CHF
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	40'183'281	77'592'808
Placements de fortune	5'773'486'499	5'176'081'804
Placements immatériels	1'402'550	1'651'263
Placements matériels	2'948'300	3'459'500
Créances de prévoyance	10'980'570	7'411'026
Créances diverses	272'502	337'476
Placements de fortune	5'829'273'702	5'266'533'877
Compte de regularisation actif	579'925	405'162
Actifs provenant des contrats d'assurance	15'479'992	16'100'000
ACTIFS	5'845'333'619	5'283'039'039

Passifs	2019 CHF	2018 CHF
Prestations de libre passage et rentes	172'993'433	125'553'206
Dettes générales	2'364'322	2'133'021
Dettes	175'357'756	127'686'228
Compte de regularisation passif	634'382	751'066
Réserves de cotisations des employeurs	7'980'286	7'854'144
Capital de prévoyance assurés actifs	3'075'327'384	2'983'330'206
Capital de prévoyance rentiers	2'277'736'732	2'199'533'704
Provisions techniques	123'697'338	70'006'213
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5'476'761'454	5'252'870'123
Réserve de fluctuation de valeurs de caisses de prévoyance	187'597'763	38'052'231
Découvert au 01.01	-144'175'753	-2'572'071
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés (refinancement/financement ultérieur; comptabilisation d'un découvert)	7'282	2'917'737
Constitution (-) / dissolution (+) découvert	141'169'449	-144'521'419
Découvert de couverture de caisses de prévoyance	-2'999'022	-144'175'753
Capital de la fondation	1'000	1'000
PASSIFS	5'845'333'619	5'283'039'039

Compte d'exploitation

	2019 CHF	2018 CHF
Cotisations des salariés	109'174'633	105'789'979
Cotisations des employeurs	141'587'618	137'374'412
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs pour le financement par subventions	-1'195'931	-395'177
Cotisations et apports ordinaires et autres	249'566'320	242'769'214
Primes uniques et rachats	27'736'233	20'939'693
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs (affiliations existantes)	367'168	1'641'874
Subsides du fonds de garantie	2'476'890	2'430'942
Cotisations de tiers	30'580'291	25'012'510
Prestations de libre passage	246'981'573	235'517'523
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	124'560'578	45'100'444
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	13'081'898	12'896'732
Prestations d'entrée	384'624'049	293'514'700
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	664'770'661	561'296'424
Rentes	-135'690'366	-131'144'890
Rentes de survivants	-15'622'891	-15'461'048
Rentes d'invalidité	-11'272'797	-10'292'295
Prestations en capital à la retraite	-58'122'150	-45'945'660
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-11'562'584	-9'265'771
Prestation réglementaires	-232'270'789	-212'109'664
Prestations de libre passage en cas de sortie	-256'263'850	-227'923'166
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-9'412'290	-8'268'990
Prestations en cas de sortie / transfert d'effectifs d'assurés	-137'885'518	-98'010'646
Prestations de sortie	-403'561'658	-334'202'802
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-635'832'447	-546'312'465
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-43'663'987	-48'317'999
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance rentiers	-77'238'402	-22'983'502
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques	-53'683'502	-5'570'553
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-174'585'891	-76'872'054
Dissolution / constitution de fonds libres et de réserves de cotisations des employeurs	605'023	-981'870
Charges (-)/ Produit (+) de liquidation partielle	-3'693'587	1'736'256
Intérêts du capital d'épargne assurés actifs	-48'006'051	-30'058'267
Intérêts du capital d'épargne rentiers invalides	-964'248	-716'827
Intérêts du capital d'épargne	-48'970'299	-30'775'094

	2019 CHF	2018 CHF
Financement complémentaire de la caisse de prévoyance Retraités	0	-2'576'654
Produit de prestations d'assurance	11'861'779	8'351'248
Excedents issus des assurances	1'818'258	1'465'605
Prime de risque (PKRück)	-20'560'752	-20'340'266
Prime de frais (PKRück)	-2'010'866	-1'950'874
Cotisations au fonds de garantie	-1'397'474	-1'169'859
Charges d'assurance	-23'969'092	-23'460'999
Résultat net de l'activité d'assurance	-207'995'595	-108'129'602
Gains sur les placements de fortune	531'551'481	96'298'894
Pertes sur les placements de fortune	-3'120'855	-239'763'278
Intérêts PLP, EPL, divorce	-412'793	-353'731
Intérêts des réserves de cotisations des employeurs	-731'166	232'842
Frais d'administration des placements de fortune	-23'665'037	-22'588'991
Résultat net des placements de fortune	503'621'631	-166'174'264
Produit de prestations fournies	4'521'878	4'379'108
Autres produits	4'521'878	4'379'108
Autres charges	0	-124'870
Administration générale	-6'225'023	-6'187'736
Frais de marketing et de publicité	-1'177'072	-1'159'652
Activités de courtage et d'intermédiaire	-1'875'231	-1'688'051
Organe de révision et experts en prévoyance professionnelle	-135'190	-127'359
Autorité de surveillance	-20'416	-33'367
Frais d'administration	-9'432'932	-9'196'166
Excedent des recettes (+)/des charges (-) avant constitution/dissolution des réserves de fluctuation de valeurs	290'714'981	-279'245'794
Constitution (-)/dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs	-149'545'532	134'724'375
Constitution (+)/dissolution (-) de découvert de couverture	-141'169'449	144'521'419

Conseil de fondation

Dilemme

Zwick-müh-le, die / substantif, féminin / familier

Signification 1. Positionnement des pions dans le jeu du moulin qui permet de réaliser un nouveau moulin à chaque fois que l'on déplace un pion. 2. Situation difficile et inextricable dans laquelle on n'entrevoit aucune issue possible. Synonymes: dilemme, situation problématique, impasse, etc.

Voilà comment le dictionnaire allemand Duden définit le terme «Zwickmühle», que l'on peut traduire par «double moulin» dans sa première acception ou «dilemme» dans sa seconde acception en français. Bien entendu, l'idéal serait que la première définition s'applique à la situation des caisses de pension et que celles-ci aient le choix entre deux options. Hélas, c'est la seconde définition qui reflète la réalité dans ce cas.

En 2019, les institutions de prévoyance de toute la Suisse ont enregistré des rendements record de 9%, voire plus, sur les marchés des capitaux. En dépit de ces bons résultats, les assurés ne se voient créditer que des intérêts compris entre 1% et 2% en moyenne sur les avoirs de vieillesse épargnés. Est-ce à dire qu'il faut pointer du doigt les caisses de pension, et donc la Previs, pour de quelconques abus? Un tel jugement serait complètement erroné.

Dans la stratégie adoptée, le Conseil de fondation a montré qu'il entendait atténuer la redistribution involontaire entre les assurés actifs et les rentiers. En fonction du degré de couverture, une rémunération supérieure des avoirs de vieillesse doit permettre d'atteindre cet objectif. Et en effet, certaines caisses de prévoyance de la Previs ont pu obtenir des rémunérations légèrement supérieures ces dernières années.

Toutefois, d'autres facteurs nous obligent à faire preuve d'une grande prudence dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Conseil de fondation est confronté à un dilemme entre les préoccupations des assurés et le fait qu'il lui incombe d'assurer le financement des obligations actuelles et futures tout comme la stabilité de la Previs. Il est tenu de constituer des réserves appropriées et d'adapter les paramètres actuariels compte tenu de l'évolution démographique et de la situation sur les marchés. Dans le dernier rapport annuel, j'ai évoqué ce sujet dans le cadre des discussions relatives à la stratégie des prochaines années. La responsabilité qui nous incombe, associée aux exigences toujours plus strictes du régulateur, nous contraint cependant à placer la majorité des rendements obtenus dans les réserves de la Previs dès 2019. Ainsi, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 2.25% à 2.00% à la fin 2019 et d'utiliser à cet effet une partie du résultat.

La Previs fait également face à un dilemme vis-à-vis des grandes banques suisses. Celles-ci sont sous les feux de la critique pour leurs pratiques commerciales parfois extrêmement problématiques qui vont à l'encontre de nos principes. Mais en tant que caisse de pension, nous dépendons de ces instituts qui sont les seuls à pouvoir fournir les services de gestion d'une fortune d'environ 5.7 milliards de francs dans la qualité dont nous avons absolument besoin.

Chères lectrices et chers lecteurs, savez-vous qu'il y a une «Zwickmühle» d'une toute autre nature à Brienz? Un cordonnier tout à fait particulier a baptisé son entreprise de la sorte. Vous trouverez de plus amples informations sur son site www.zwickmuehle.ch. Bien entendu, le but n'est pas de faire de la publicité, mais plutôt de reconsidérer le terme allemand évoqué ci-dessus. «Zwicken», ou «montage» en français, désigne une opération du processus de fabrication des chaussures. «Zwicke» ou «Zwecke» est aussi l'un des éléments qui compose le mot «Reisszwecke», «clou» en français. Concrètement, lors de la fabrication des chaussures, «zwicken» signifie tirer le cuir sur une forme en bois pour le travailler. Peut-être que ces nouvelles informations appellent un changement de perspective?

Dès lors, pourquoi ne pas changer de perspective également par rapport à la révision de la LPP à venir? La forme en bois représente les mesures nécessaires pour garantir la viabilité du système du deuxième pilier pour les prochaines générations. Le cuir constitue l'orientation extrêmement politique de la LPP à l'heure actuelle. Ne devrions-nous pas assouplir le cuir autant que possible afin qu'il s'adapte à la forme en bois, au lieu de vouloir contraindre une matière dure à recouvrir une forme en s'arc-boutant sur des exigences rigides jusqu'à ce que le cuir et la forme se brisent? Comme le Conseil de fondation l'a déjà affirmé à l'occasion de toutes les anciennes révisions qui se sont soldées par un échec, en tant que votants, nous devons regarder la réalité en face et contribuer à faire enfin éclore les mesures qui s'imposent. Lors de la procédure de consultation, le Conseil de fondation s'est exprimé en faveur d'un assouplissement et a indiqué que la Previs privilégierait ce qui est nécessaire sur le plan actuariel mais que globalement, elle soutenait la proposition alternative de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). Pour que nous puissions adapter le cuir à la forme en bois dans les années à venir et enfin assembler un produit viable qui nous protège des aléas présents sur le chemin.

En 2019, le représentant des employés René Küng a quitté le Conseil de fondation. Suite à son départ à la retraite, Pierre Spielmann a également transmis sa démission en tant que représentant des employeurs. Celle-ci sera effective à compter de l'Assemblée des délégués 2020. En sa qualité de vice-président, Pierre a marqué de son empreinte le destin de la Previs durant les trois dernières années et demie qui se sont écoulées. Et surtout, comme membre du Conseil de fondation de l'ancienne institution de prévoyance Comunitas, il a exercé une influence déterminante dans le cadre de la fusion et apporté une contribution essentielle à sa réussite. Je lui adresse mes plus vifs remerciements pour son action et l'excellente collaboration dont il nous a honorés.

Le Conseil de fondation a tenu parole et recherché exclusivement des femmes pour succéder aux deux membres du Conseil de fondation qui le quittent. Il est encourageant de constater que 17 femmes disposant des qualifications requises ont transmis leur candidature. Le Conseil de fondation soumettra les propositions d'élection correspondantes à l'Assemblée des délégués.

Pour terminer, je remercie tout particulièrement mes collègues du Conseil de fondation, les membres de la direction et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Previs pour le travail encore une fois remarquable accompli. C'est à vous que j'adresse également mes remerciements, chers employeurs, assurés et retraités, pour votre confiance et votre fidélité à la Previs.



Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Composition et fonctions du Conseil de fondation en 2019

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection ¹⁾
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Stadt Murten	2006 ²⁾ /2017
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2017
Matthias Bütikofer	Président du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014 ²⁾ /2017
Martin Gafner	Président du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2017
René Küng (jusqu'a u 30.06.2019)	Président du comité de placements	Employés	Stadt Zofingen	2009 ²⁾ /2017
Reto Lindegger		Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016 ²⁾ /2017
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Heime dahlia	2013/2017
Stephan Spycher	Membre du comité de compliance	Employés	Gemeinde Vinelz	2009/2017
Jürg Thöni	Président du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2017

¹⁾Dans le cadre de la fusion, tous les membres du Conseil de fondation ont été réélus en 2017.

²⁾Entrée dans le Conseil de fondation de l'ancienne institution de prévoyance Comunitas.

Un résultat annuel positif qui offre l'opportunité de constituer des réserves

Degrés de couverture, réserves et taux d'intérêt technique

Après une année extrêmement positive, les placements ont payé. Avec un résultat de 9.7%, le «troisième cotisant» s'est révélé rentable en 2019. Pour en apprendre davantage sur les investissements qui ont fourni les meilleurs résultats et ceux qui ont débouché sur une moindre performance, de même que les rendements réels ou les marchés des capitaux qui ont plutôt injecté de l'«air» dans le portefeuille, veuillez vous reporter au chapitre correspondant du rapport annuel.

Rétrospectivement, nous avons observé des rendements en dents de scie ces dernières années, avec un résultat de +8.4% en 2017, -3.0% en 2018 et +9.7% en 2019. Même en prenant le taux moyen sur plusieurs années, les chiffres font malgré tout le yoyo. Et nous ne sommes pas les seuls à avoir été confrontés à une telle situation au cours des dernières années, puisque de nombreuses institutions de prévoyance parviennent aux mêmes constats. En outre, face aux enjeux de certaines de nos caisses de prévoyance, qui ne disposent pas encore des réserves nécessaires, nous ferons des allers-retours entre degré de couverture positifs et négatifs. Au 31 décembre 2019, toutes nos caisses de prévoyance administrant des assurés actifs affichaient un degré de couverture positif compris entre 102% et 118%, en fonction de leur structure et de leur taille.

Tenir compte de la persistance des taux bas et agir.

Si certains degrés de couverture ne sont pas plus élevés, c'est en partie en raison de la décision du Conseil de fondation, consistant à réduire davantage le taux d'intérêt technique pour faire face à la persistance de taux bas. Ce taux servira à porter un intérêt comptable aux capitaux de rentes dans le futur et devra donc être déterminé sur la base des rendements à venir. En conséquence, la Chambre suisse des experts en caisses de pension est revenue sur ses recommandations en faveur d'un plafonnement du taux d'intérêt technique à 1.83%; et la tendance poursuit sa baisse. A l'heure actuelle, les taux faibles, voire négatifs, grèvent la Previs et cela risque de perdurer. Nous devons donc absolument abaisser encore davantage le taux d'intérêt technique. Mais cette réduction doit être progressive, pour passer de 2.25% à 2.00% en 2019, puis à 1.75% d'ici 2024. La baisse opérée en 2019 coûte environ 97 millions de francs, ensemble des consolidations requises incluses, soit entre 1.2 et 1.9 point de pourcentage aux degrés de couverture en fonction de la structure des caisses de prévoyance.

Plainte rejetée

Dans les deux derniers rapports annuels, nous avons mentionné une plainte en suspens découlant de la fusion. La requête déposée demandait qu'une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017, année de la fusion, soient reversés exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas plutôt qu'à toutes les caisses de prévoyance. La plainte a été rejetée par décision de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du 31 juillet 2019 et les frais de procédure ont été mis à la charge du recourant. La Previs a donc agi correctement et les quelque 24 millions de francs «immobilisés» dans le bilan pendant deux ans ont été répartis proportionnellement entre les différentes caisses de prévoyance affiliées à la Previs en 2017.

Mise en œuvre de la gestion des risques intégrée

Dans le rapport annuel 2018, nous avons souligné l'importance stratégique que revêt la gestion des risques. Ainsi, le module correspondant de QM-Pilot a été évalué, acquis et configuré pour répondre aux besoins de Previs Prévoyance en vue de la gestion des risques déjà étudiés et surveillés, ainsi que des nouveaux risques potentiels. Un rapport complet sur les risques a été mis à la disposition du Conseil de fondation pour la première fois à l'automne 2019. Chaque risque y est évalué et décrit précisément, et le responsable y consigne les mesures prises le cas échéant. Une matrice des risques claire fournit une représentation limpide de la probabilité de survenue d'un dommage ainsi que de son montant éventuel. Le processus de gestion des risques prévoit une surveillance permanente des risques, une réflexion continue sur ce sujet et la documentation exhaustive des contrôles effectués.

Stefan Muri
Directeur

Pierre-Alain Cosendai
Responsable Finances et controlling
Membre de la direction

Composition de la direction en 2019

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et controlling
Beatrice Schmid	Membre de la direction / Responsable Développement de la prévoyance (jusqu'au 28.02.2019)
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Assurés actifs et rentiers

Assurés actifs: femmes et hommes

	2019		2018	
	Numéro	%	Numéro	%
Femmes	22'297	70.4	20'996	70.2
Hommes	9'392	29.6	8'923	29.8
Total assurés actifs	31'689	100.0	29'919	100.0

Rentières et rentiers par type de rente

	2019		2018	
	Numéro	%	Numéro	%
Rentes de vieillesse	7'151	79.4	6'920	79.6
Rentes d'invalidité	640	7.1	581	6.7
Rentes de conjoint	996	11.1	991	11.4
Rentes d'orphelin/d'enfant	212	2.4	195	2.2
Autres rentes	7	0.1	5	0.1
Total bénéficiaires des rentes	9'006	100.0	8'692	100.0

Prévoyance

Taux de conversion, rémunération, taux d'intérêt technique et provisions: des leviers de gestion importants pour le Conseil de fondation

Rémunération des capitaux de rentes

Au moment de partir à la retraite, l'avoir de vieillesse disponible est déterminé, au même titre que la prestation de vieillesse garantie à vie en fonction du taux de conversion. Parallèlement, la future rémunération du capital-vieillesse est également définie avec le taux de conversion, compte tenu des rendements escomptés à long terme. Dans le cadre de la prévoyance professionnelle, cette rémunération est appelée «taux d'intérêt technique». D'une part, les caisses de pension s'appuient sur les rendements prévisionnels à long terme (selon la stratégie de placement choisie) pour fixer le taux d'intérêt technique; d'autre part, elles doivent tenir compte des directives de la Chambre suisse des experts en caisses de pension. Pour l'exercice 2019, la Chambre suisse des experts en caisses de pension a défini un plafonnement du taux d'intérêt technique à 1.83%. De la même manière, le Conseil de fondation de la Previs doit également réfléchir au futur taux d'intérêt technique à appliquer, considérer les différentes conséquences et peser le pour et le contre. En cas d'abaissement du taux d'intérêt technique, il faut augmenter le capital-vieillesse disponible afin de garantir le niveau des rentes déjà en cours. La caisse de pension doit financer cette hausse à partir d'un produit disponible. Autrement dit, l'augmentation se fait au détriment du degré de couverture ou des réserves disponibles, lesquelles sont synonymes de stabilité, tout comme un taux d'intérêt technique bas.

Les réserves permettent de surmonter les années difficiles en termes de placements.

L'abaissement du taux d'intérêt technique à un niveau visé ou l'augmentation du capital-vieillesse peut s'effectuer en une fois. Une moindre rémunération du capital-vieillesse permet de surmonter les années difficiles en termes de placements, qui se caractérisent par des rendements plus faibles, ce afin de couvrir les engagements liés aux rentes. Influencer ces paramètres permet de stabiliser la situation financière de la caisse de pension.

L'abaissement du taux d'intérêt technique peut s'effectuer au moyen des provisions à constituer chaque année, jusqu'à atteinte de la valeur cible. Ensuite, les provisions sont dissoutes et le capital-vieillesse augmente. Durant la phase de constitution de provisions, le capital-vieillesse continue d'être évalué sur la base du taux d'intérêt technique supérieur. Cela signifie qu'il faut continuer d'obtenir des rendements plus importants mais que seuls des montants annuels partiels sont imputés sur les réserves.

Le taux d'intérêt technique a par ailleurs des effets sur le taux de conversion. Avec l'espérance de vie qui augmente et les rendements des placements qui devraient baisser, le taux de conversion doit également être vérifié. La Previs abaissera le taux de conversion à 5.5% d'ici 2022. En décembre 2020, les nouvelles bases LPP seront publiées. L'on saura alors si l'espérance de vie a augmenté et dans quelle mesure le cas échéant. Le Conseil de fondation discutera de la marche à suivre au cours de la prochaine période stratégique.

Décision annuelle relative à la rémunération des avoirs d'épargne

Les commissions de prévoyance des différentes caisses de prévoyance examinent tous les ans la question de la rémunération des avoirs d'épargne. Il s'agit de considérer tous les facteurs pour prendre la bonne décision et d'être conscient des mécanismes à l'œuvre tout comme des répercussions prévisibles. Il n'y a pas de bon ou de mauvais choix. Une rémunération supérieure (taux d'intérêt supplémentaire par rapport à celui déjà décidé par le Conseil de fondation pour l'année en cours) peut se justifier par le fait de permettre aux assurés actifs d'augmenter leur avoir de vieillesse pour en recevoir une rente de vieillesse plus importante. Il s'agit là d'une façon de compenser le versement annuel d'une rente à la baisse du fait du taux de conversion également à la baisse, mais aussi de tendre vers l'égalité de traitement par rapport à la rémunération promise en ce qui concerne les prestations de rente déjà en cours, de 2.00% à l'heure actuelle. Il convient du reste d'intégrer dans les réflexions les engagements futurs, les rendements prévisionnels et le risque lié à la stratégie de placement.

Pour pouvoir demander une rémunération supplémentaire, le degré de couverture doit atteindre un certain niveau. Un degré de couverture supérieur à 100% indique que la fortune à la disposition de la caisse de prévoyance est supérieure aux engagements à honorer (avoir d'épargne et capitaux de rentes). Pour chaque stratégie de placement, on définit une valeur cible permettant de faire face aux fluctuations liées aux placements sans que la caisse de prévoyance se retrouve en situation de découvert (degré de couverture inférieur à 100%). Voir aussi le chapitre 1.6.2.

La Previs transmet différents calculs de taux d'intérêt supplémentaire accompagnés de leur impact sur le degré de couverture à chaque commission de prévoyance. Le montant des réserves peut également y être déterminé.

Tous les ans, une décision est prise: augmentation de l'avoir d'épargne ou réserves suffisantes.

Nos assurés utilisent les services en ligne: et vous, êtes-vous déjà passés au numérique?

Si tel est le cas, vous profitez d'ores et déjà d'informations claires sur vos données de prévoyance et vous pouvez réaliser des simulations en vue d'éventuels rachats ou retraits tout en étant en mesure d'évaluer leur impact sur les futurs versements de rente. A la fin de l'année, nous avons constaté qu'un grand nombre d'assurés recouraient à la procédure simple proposée via l'appli destinée aux assurés pour effectuer des rachats personnels dans la prévoyance vieillesse. Ce constat nous réjouit

car les formalités administratives nécessaires s'effectuent rapidement, de telle sorte que les rachats demandés, et même planifiés à la dernière minute, sont parvenus à la Previs avant la fin de l'année et ont donc pu être pris en compte pour l'année fiscale 2019.

Le passage à l'appli destinée aux assurés a représenté une innovation, sachant que tous nos assurés ne se sentent pas à l'aise avec un smartphone ou une tablette. Voilà pourquoi nous lancerons une version de l'appli sur ordinateur – autrement dit une solution web – en 2020.

Le portail d'entreprise pour les employeurs

Tous les anciens utilisateurs du portail ont été transférés vers le nouveau portail d'entreprise. La saisie des mutations en ligne permet d'éviter les envois papier. Les aperçus des cotisations, tout comme les factures correspondantes, peuvent être enregistrés directement depuis le portail avant d'être traités par voie numérique. Il n'est également plus nécessaire de renvoyer du courrier aux employeurs affiliés. La simplicité d'utilisation, la structure claire, les nombreuses informations supplémentaires disponibles et la rapidité du service ont convaincu les employeurs affiliés. Nous les remercions de leur collaboration précieuse.

L'objectif de la Previs: une croissance saine

Comme les années précédentes, nous avons une nouvelle fois mis l'accent sur la qualité des nouveaux clients dans le cadre de la prospection. Cela signifie qu'avant de remettre une offre, la Previs analyse des critères importants tels que la structure des effectifs (actifs/rentiers), l'âge moyen des personnes, le cours des sinistres, le plan de prévoyance, etc. En faisant preuve de prudence lorsqu'il s'agit d'intégrer de nouveaux employeurs, nous protégeons les effectifs d'assurés regroupés dans les caisses de prévoyance communes Comunitas, Service Public et Stratégie 30. En dépit d'une politique d'acceptation qui tient compte des risques, l'année 2019 a été marquée par un nombre significatif d'offres que nous avons pu placer sur le marché directement ou par l'intermédiaire des courtiers.

2019, une année sereine sur le plan commercial.

Néanmoins, le nombre de nouveaux clients reste faible par rapport à l'année précédente qui s'était révélée exceptionnelle sur ce point. Cette situation est en particulier due au fait que nombre d'employeurs sont restés fidèles à leur assureur – une tendance globalement observable au sein de la branche. En somme, une année sereine sur le plan commercial. Au moment de la parution de ce rapport annuel, la période dédiée à la prospection de nouveaux clients pour le 1er janvier 2021 aura déjà commencé et la Previs continuera de tout mettre en œuvre pour bénéficier d'une croissance saine.

Une succursale à Zurich pour une plus grande proximité avec la clientèle

La structure actuelle de la clientèle de la Previs et, plus encore, la répartition géographique des employeurs affiliés, nécessitent d'offrir une prise en charge et un suivi plus efficaces. Nous nous sommes donc fixé pour objectif de nous rapprocher de nos clients de Suisse orientale et du nord-est du pays. Cette démarche a aussi vocation à réduire les temps de trajet, et donc à permettre à notre service externe de gagner un temps précieux. Du temps que nous pourrions consacrer à nos clients au lieu de le perdre en voiture ou en train. La nouvelle succursale de Zurich a pris ses quartiers Mainaustrasse 30.

Une plus grande proximité avec nos clients.

Actuellement, les employeurs affiliés – principalement de la caisse de prévoyance Comunitas – et les courtiers y sont pris en charge et des entretiens de conseil avec les assurés ont lieu sur demande. Avec ses bureaux de Zurich, la Previs dispose à présent d'un second site important. En effet, sur le marché de la prévoyance professionnelle, l'agglomération zurichoise tient une place essentielle. Des prestataires importants, des courtiers réputés et d'autres sociétés et institutions s'en tenant aux conditions prévues par la LPP y sont représentés.

Le séminaire de préparation à la retraite est rebaptisé séminaire 55+

La planification financière de la retraite est une question essentielle sur laquelle il convient de se pencher en amont et au moment opportun. C'est pourquoi la Previs organise depuis des années des séminaires plébiscités sur ce thème important. Nos expériences et les nombreux échos que nous avons reçus nous ont incités à repenser nos séminaires consacrés à la retraite. Ainsi, nous proposons désormais des séminaires compacts d'une demi-journée en remplacement des séminaires d'une journée organisés par le passé. Durant l'année de transition 2020, nos séminaires s'adressent à nos assurés âgés de 59 à 63 ans. Dès 2021, ils s'adresseront aux assurés âgés de 55 à 59 ans. Nous souhaitons encourager les employeurs affiliés à inciter leurs collaboratrices et collaborateurs à participer au séminaire 55+.

Nathalie Sesiani
Responsable Prévoyance
Membre de la direction

Stefan Ernst
Responsable Clients et communication
Directeur adjoint
Membre de la direction

Employeurs affiliés

	2019	2018
Segment Service Public	1'234	1'252
Segment au choix	38	33
TOTAL EMPLOYEURS	1'272	1'285

Placements

Comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle

Pour assurer l'efficacité de la surveillance et de la gestion des activités de placement, la stratégie de placement est répartie entre différentes catégories de placement. La représentation ci-après fournit une comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle au 31 décembre 2019 pour les trois stratégies de placement actives.

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Previs 30

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	1.9%	0 – 15 %
Obligations suisses	8.0%	9.1%	5 – 15 %
Obligations étrangères	20.0%	14.0%	10 – 25 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.0%	0 – 6 %
Actions suisses	7.0%	7.3%	4 – 11 %
Actions étrangères	18.0%	18.4%	15 – 29 %
Actions marchés émergents	5.0%	5.2%	
Placements alternatifs	7.0%	10.8%	0 – 13 %
Placements immobiliers suisses	26.0%	25.5%	22 – 40 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.0%	0 – 6 %

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Previs 40

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	1.1%	0 – 10 %
Obligations suisses	5.0%	4.8%	3 – 10 %
Obligations étrangères	15.0%	14.8%	5 – 20 %
Obligations convertibles au niveau mondial	6.0%	5.9%	2 – 10 %
Actions suisses	10.0%	10.4%	7 – 15 %
Actions étrangères	23.0%	23.1%	20 – 35 %
Actions marchés émergents	7.0%	7.5%	
Placements alternatifs	12.0%	11.6%	4 – 15 %
Placements immobiliers suisses	17.0%	16.9%	14 – 25 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	3.8%	0 – 7 %

Répartition de la fortune – Stratégie de placement Retraités

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	0.9%	0 – 18 %
Obligations suisses	15.0%	14.6%	10 – 30 %

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Obligations étrangères	18.0%	17.8%	15 - 35 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.2%	0 - 5 %
Actions suisses	4.0%	4.1%	0 - 5 %
Actions étrangères	6.0%	6.2%	0 - 10%
Actions marchés émergents	2.0%	2.3%	
Placements alternatifs	10.0%	9.9%	0 - 12 %
Placements immobiliers suisses	37.0%	37.0%	25 - 45 %
Placements immobiliers étrangers	3.0%	2.9%	0 - 4 %

Compte rendu de la stratégie ESG

La stratégie ESG va au-delà de la simple protection de l'environnement

Pourquoi rendre compte de la stratégie ESG?

L'action durable est devenue une préoccupation mondiale. L'on assiste à présent à une véritable évolution des mentalités chez un grand nombre de personnes et d'institutions qui, il faut l'espérer, se traduira rapidement en actions concrètes. Etant donné que les caisses de pension gèrent des fortunes importantes, elles sont également observées de près. En effet, ces institutions peuvent influencer sur le cours des choses à travers leurs investissements et, dans l'idéal, contribuer à ce que leurs placements aient un impact positif sur les plans social, environnemental et éthique.

Avec ses quelque 40'000 assurés et rentiers, la Previs ne s'est pas engagée à défendre les valeurs prônées à travers cette vision uniquement depuis l'apparition des discussions sur le climat ou l'émergence de Greta Thunberg. Cela dit, elle n'adopte pas de position extrême sur ce sujet car les employeurs affiliés et les assurés forment un groupe trop hétérogène.

Dès 2011, le directeur a suivi la formation «WWF Leader for sustainable finance». Par la suite, la Previs a progressivement développé une stratégie ESG² qu'elle a mise en œuvre au fur et à mesure. En 2019, avec la stratégie de base en matière de développement durable, le Conseil de fondation a documenté sa propre conception du développement durable et de son orientation sur les principes ESG.

En rendant compte des activités que nous menons dans le cadre de la stratégie ESG, nous souhaitons présenter les efforts consentis jusque-là par la Previs ainsi que les progrès à venir à ce niveau. Enfin, nous supposons qu'à court ou long terme, le régulateur obligera les caisses de pension, à l'instar de nombreuses autres entreprises, à rendre compte de l'action menée en faveur du développement durable.

Critères ESG: conception de la Previs

Compte tenu de l'obligation de diligence imposée par la loi, une institution de prévoyance doit mettre en place un système de gestion des risques, ce qui implique de se demander dans quelle mesure l'action menée aura des effets sur la future évolution de la mission de prévoyance assumée vis-à-vis des destinataires de l'institution de prévoyance.

Dans le cadre de la stratégie adoptée en matière de développement durable, nous évaluons le degré d'impact de nos mesures sur l'atténuation des risques encourus par l'institution de prévoyance afin de pouvoir obtenir des rendements et ainsi garantir le versement des rentes à l'avenir.

Concrètement, la stratégie en matière de développement durable s'articule autour des trois activités principales mentionnées ci-après auxquelles les principes ESG doivent s'appliquer:

1. Produits de prévoyance durables:

dans la mesure du possible, nous concevons les plans de prévoyance, les prestations promises et leur financement de manière à ne léser en aucun cas les futures générations du fait de l'orientation stratégique adoptée.

2.a Placements durables

a) Placements financiers:

nous composons nos différents portefeuilles de sorte qu'en tenant compte de la politique en matière de risques menée par la Previs et des rendements nécessaires, nous puissions améliorer la qualité des placements de façon progressive et ciblée sous l'angle du critère de durabilité.

b) Placements immobiliers directs:

nous sommes convaincus que les immeubles relevant des placements immobiliers directs qui sont construits et entretenus dans le respect des principes du développement durable présentent une valeur intrinsèque supérieure et une meilleure performance sur le long terme.

3. Organisation durable:

nous pensons l'organisation et le modèle de direction de sorte que les décisions et les mesures soient prises dans une perspective de long terme et que celles-ci viennent renforcer et encourager les collaboratrices et collaborateurs de la Previs dans leur action fiduciaire.

A partir de ces activités principales, nous avons formulé les principes directeurs suivants en ce qui concerne le développement durable à la Previs:

1. **La Previs s'engage à promouvoir le développement durable dans la mesure de ses possibilités en tenant compte du groupe hétérogène que forment ses destinataires.**
2. **Les mesures prises s'articulent autour des trois activités principales, à savoir prévoyance, placements et propre organisation.**
3. **En matière de développement durable, la Previs applique des standards reconnus et elle rend compte des résultats découlant des mesures prises si possible au travers de critères**

Un beau discours, mais dans les faits: comment cette conception est-elle mise en œuvre?

La prise en compte des principes ESG dans les trois activités principales se traduit par de nombreuses mesures parfois hétérogènes. En fonction de l'activité concernée, les orientations sous-tendant ces mesures peuvent s'appuyer sur d'autres axes prioritaires des principes ESG.

Vous trouverez ci-après une description de différentes orientations et mesures définies pour chaque activité principale – sans prétention à l'exhaustivité.

²Voici les trois éléments clés de cette stratégie: **Environmental** (environnement), **Social** (société) et **Governance** (gestion d'entreprise).

Produits de prévoyance

Sur la base de paramètres actuariels tenant compte de l'évolution démographique et de l'évolution des marchés boursiers sur le long terme, nous pouvons contribuer à ne pas désavantager les générations qui auront droit à une rente plus tard par rapport à celles qui en perçoivent à l'heure actuelle.

Nous sommes ici au cœur du but initial du deuxième pilier, mais aussi des discussions politiques actuelles autour du taux de conversion, des rémunérations, etc. En ce qui concerne les paramètres actuariels, le Conseil de fondation adopte globalement une stratégie qui doit lui permettre d'atténuer la redistribution actuelle entre les assurés actifs et les rentiers. Toutefois, la ligne définie ne produit pas toujours les effets escomptés, en particulier lorsque les marchés (des capitaux) se montrent volatiles et que la réglementation ne cesse de se durcir. En conséquence, la Previs est contrainte d'accroître la marge de manœuvre à travers une politique de réserves.

Anticiper dans le cadre de la planification et de la gestion des prestations sur le long terme permet aux destinataires de se projeter en toute sécurité dans l'avenir et aux employeurs affiliés d'établir une planification financière durable.

Les mesures prises sur le plan actuariel sont planifiées au niveau stratégique, puis décidées et mises en œuvre dans le cadre de la stratégie continue de la fondation. Nous accordons une grande importance à ce que l'application des mesures se fasse de façon modérée et acceptable, avec en ligne de mire les destinataires concernés, tout en veillant à annoncer suffisamment tôt les actions définies. Des mesures à court terme ayant des effets directs sur les destinataires ne se justifient qu'en cas d'urgence.

Placements financiers

Nous soumettons les placements financiers à un examen régulier (notation) à l'aune des critères ESG. Nous nous basons à cet effet sur des indices de référence (benchmarks) et des comparaisons avec des pairs dans le but de renforcer en permanence le caractère durable des placements financiers.

Fin 2018, nous avons, pour la deuxième fois après 2016, fait analyser le portefeuille de placements financiers (hors liquidités) par une entreprise externe selon les critères ESG. Parmi tous les titres, environ 82% ont pu être intégrés dans l'analyse, ce qui représente l'équivalent de quelque 3 milliards de francs. Les résultats obtenus indiquent qu'environ 54% du capital investi se classe dans des segments assortis d'une évaluation bonne, voire très bonne, selon les critères ESG (A-AAA), environ 44% dans un segment moyen (B-BBB) et 2% dans un segment problématique. L'analyse montre également les titres d'investissement et les véhicules de placement financiers qui sont inclus concrètement dans les différents segments, de manière à en déduire les actions nécessaires. Globalement, l'objectif sera dorénavant d'améliorer progressivement le portefeuille global eu égard aux critères ESG dans le cadre des repositionnements et des décisions liées aux produits. Cette analyse aura lieu tous les deux ans.

Nous prenons au sérieux les comportements erronés des entreprises dans des domaines controversés et définissons des processus de contrôle et d'exclusion de notre univers de placement.

En outre, le Conseil de fondation a explicitement décidé d'exclure de manière générale de l'univers de placement de la Previs les entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires grâce à la fabrication d'armes prohibées (armes nucléaires, armes biologiques, armes à sous-munitions et mines antipersonnel). Il a également pris la décision d'exclure du portefeuille toutes les sociétés figurant sur la liste d'entreprises recommandées pour l'exclusion de l'association suisse pour des investissements responsables (www.svvk-asir.ch). De même, la Previs n'autorise pas dans son portefeuille les placements dans les matières premières que constituent les énergies fossiles et les denrées alimentaires, car ils sont négociés par le biais de produits dérivés et ont un effet purement spéculatif sur l'évolution des prix.

Placements immobiliers directs

Lors de la construction et de l'entretien des biens immobiliers relevant des placements directs, nous veillons à la qualité urbanistique et architecturale de même qu'à une utilisation prudente des ressources et à l'utilité pour les locataires et la société.

En matière de développement durable, la Previs peut agir de la manière la plus directe dans les investissements qu'elle réalise dans l'immobilier. Toutefois, ces placements sont pensés sur le très long terme, de sorte que pour apporter des modifications allant dans le sens de la vision ESG, nous ne pouvons procéder que lentement et par petits pas.

Pour pouvoir appliquer les thématiques liées au développement durable de manière adéquate dans la gestion immobilière stratégique et opérationnelle, et faire œuvre de transparence à cet égard, nous misons sur les standards usuels dans la branche:

L'indicateur ESI (Economic Sustainability Indicator): il permet une appréciation différenciée de la durabilité du point de vue des risques; il décrit en outre le risque de perte de valeur potentielle des biens immobiliers compte tenu des évolutions futures. Afin de montrer l'évolution dans le temps et de mesurer la réussite de la stratégie adoptée, nous faisons évaluer nos placements immobiliers sur la base de critères de notation ESI reconnus au moins tous les cinq ans.

Le standard SNBS (Standard Construction durable Suisse): le Standard SNBS Bâtiment a été développé pour servir de concept général de construction durable en Suisse. Il couvre tant le bâtiment que le site dans le contexte de son environnement. Il permet de tenir compte équitablement et le plus complètement possible des besoins de la société, de l'économie et de l'environnement dans la planification, la construction et l'exploitation.

Nous ne visons cependant pas l'obtention d'une certification selon les standards susmentionnés à tout prix. A nos yeux, il est important de mettre sur pied des projets avec un degré de qualité optimal, lesquels pourront par exemple voir le jour en collaboration avec les experts SNBS. Les responsabilités fiduciaires que nous assumons vis-à-vis de nos destinataires ne nous permettent pas d'aspirer à une certification pour la certification.

Nous nous engageons en faveur d'une utilisation plus limitée des ressources et d'une baisse des émissions de gaz à effet de serre. La réduction de l'empreinte écologique est un élément central de notre gestion des placements immobiliers directs.

Nous gérons notre portefeuille immobilier sur la base d'objectifs et d'indicateurs axés sur la stratégie énergétique de la Confédération et nous les mettons en œuvre dans le cadre du plan de maintenance (à long terme) et des améliorations apportées aux bâtiments (à court terme).

Nous réduisons notre consommation énergétique globale en nous concentrant sur le chauffage, l'eau, l'eau chaude et l'électricité. Nous remplaçons autant que possible les sources d'énergie fossile par des sources d'énergie renouvelable. Nous réduisons les émissions de gaz à effet de serre (CO₂) dans le respect des obligations légales et des conditions-cadres. Lors de la construction et de la réhabilitation des biens immobiliers, nous veillons à ce que les concepts de mobilité soient mis en œuvre de manière à répondre aux besoins de l'époque, de la situation et des groupes cibles. Nous faisons par ailleurs en sorte de diminuer le trafic individuel motorisé et, partant, les émissions de CO₂. Nous veillons à ce que la construction soit la plus respectueuse possible de l'environnement (énergie grise) et nous nous efforçons de recourir à du matériel et à des matériaux inoffensifs du point de vue de la construction écobioologique. Les habitants et le comportement des utilisateurs jouent un rôle essentiel dans la «chaîne de durabilité» d'un immeuble. Voilà pourquoi nous nous attachons à sensibiliser nos locataires à ces sujets et à les inciter à adopter les bons gestes.

Les bâtiments et leurs abords sont des espaces de vie. Lors de la conception et de la mise en œuvre de projets immobiliers, nous prêtons attention à une qualité urbaine et architecturale élevée.

Après avoir réalisé une réhabilitation exemplaire assortie d'une augmentation du nombre de logements au lotissement Nessleren à Wabern près de Berne, où 70 nouveaux logements bénéficiant d'un meilleur bilan énergétique et d'une meilleure protection acoustique ont vu le jour grâce à l'agrandissement des bâtiments existants et à une politique de densification sans empiètement significatif sur le sol, la Previs travaille sur des projets de nouvelles constructions axées sur les thématiques ESG. A Saint-Gall, un lotissement tourné vers l'avenir sortira par exemple de terre au Waldacker dès cette année. Le bois est le principal matériau de construction utilisé et les bâtiments se distinguent par une grande qualité architecturale. Les immeubles seront construits dans le respect des principes d'efficacité énergétique et en conformité avec les dernières exigences Minergie-ECO et le Standard Construction durable Suisse (SNBS). Dans le cadre de ce projet, nous planifions également pour la première fois des applications intelligentes pour l'habitat qui permettront notamment aux locataires de visualiser la consommation énergétique de leur logement en temps réel et de l'ajuster (www.previs.ch/waldacker). Un autre projet avec lequel nous projetons d'obtenir le label SNBS dans la classe Or est en cours de planification à Soleure.

Organisation

Le développement durable de l'organisation et l'alignement sur des standards élevés représentent un aspect essentiel du système de gestion de la Previs. L'efficacité de nos processus est constamment examinée à l'aune des critères ESG.

Avec nos 85 collaboratrices et collaborateurs, nous faisons partie des petites PME dans le secteur économique tertiaire. Partant, nous ne produisons pas d'effet important au regard de l'aspect environnemental des critères ESG. Malgré tout, notre modèle de direction mise sur les principes ESG. En développant et en adaptant continuellement le système de gestion aux enjeux de l'avenir, nous garantissons la pérennité de prestations de grande qualité.

La protection permanente des données des destinataires et des autres clients de la Previs est garantie dans le cadre des dispositions légales et des exigences opérationnelles.

Les aspects déterminants pour la protection des données sont toujours évalués sous l'angle des exigences liées à l'organisation et à l'orientation processus et de l'impact potentiel d'événements sur les clients concernés. Notre politique en matière de protection des données vise à faire preuve de la plus grande vigilance possible dans la gestion des données de toutes les personnes qui entrent en contact avec notre service administratif, que ce soit en ce qui concerne la prévoyance, les contrats de location ou d'une toute autre manière.

Notre culture de conduite et nos valeurs s'orientent sur une collaboration à long terme avec nos clients, nos partenaires et nos collaborateurs.

Avec notre modèle de direction, nous entendons garantir la pérennité de notre collaboration avec les membres du personnel. Par ailleurs, nous leur demandons de s'engager à appliquer une charte pour la clientèle qui reflète et concrétise notre orientation service.

Il nous importe que nos partenaires soient en phase avec nos valeurs. Nous n'attendons rien que nous n'exigions de nous-mêmes de la part de nos partenaires, mais nous voulons aussi qu'ils tiennent compte des valeurs que nous prônons en matière de développement durable.

En tant que PME, nous agissons dans le respect de l'écologie, sur notre lieu de travail comme sur le chemin de celui-ci.

En tant qu'employeur, la Previs s'engage à préserver les ressources non renouvelables, et nous attendons la même chose de nos collaboratrices et collaborateurs dans le cadre de leurs activités. Pour les trajets de service, nous fournissons des moyens de transport avantageux sur le plan écologique. Nous influons sur les moyens de transport utilisés pour se rendre au travail à travers un régime de stationnement sur le lieu de travail et un soutien financier aux abonnements de transports publics (demi-tarif), lesquels peuvent aussi servir pendant le temps libre.

Placements financiers et immobiliers

Une année étonnamment favorable aux investisseurs

Retour sur l'année 2019 sous l'angle des placements

L'année 2019 a surpris les acteurs du marché en termes de placements. Une fois de plus, cette évolution fulgurante s'explique principalement par la politique monétaire ultra-expansionniste des principales banques centrales.

Devant le ralentissement général de la croissance globale, les différends commerciaux et les turbulences qui ont secoué les marchés au dernier trimestre 2018, les banques centrales ont dû céder, contraintes de retomber dans leurs vieux schémas. Le changement de cap opéré par la Réserve fédérale des Etats-Unis (Fed) a été particulièrement inattendu: elle a en effet baissé les taux d'intérêt à trois reprises au cours de l'année 2019. Malgré les différends commerciaux qui opposent les Etats-Unis et la Chine, la crise qui accompagne la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ou encore la crainte d'un ralentissement de l'économie mondiale qui n'a cessé de faire trembler les marchés, l'optimisme a fini par triompher, ce qui a amené les boursiers à reprendre des risques. Le manque de solutions alternatives sur les marchés, qui s'explique par la situation des taux d'intérêt, aurait entraîné une hausse de la bourse. Dans l'ensemble, les valeurs patrimoniales ont poursuivi leur envolée en 2019. A cela s'ajoute une nouvelle baisse significative des taux d'intérêt en 2019, qui a permis d'enregistrer des gains de valorisation sur les portefeuilles d'obligations. Autre conséquence de cette politique menée en matière de taux d'intérêt: les prix de l'immobilier n'ont cessé d'augmenter.

En dépit des inquiétudes de plus en plus fortes liées à la croissance et de l'insécurité régnant sur le plan géopolitique, les marchés des actions ont connu une évolution extrêmement positive en 2019. Nos actions mondiales ont grimpé de plus de 23% (en CHF) et les actions suisses de plus de 28%. Les actions des pays émergents ont été un peu plus à la peine avec une croissance légèrement supérieure à 16%.

Les principales catégories de placement ont toutes affiché une performance positive.

En 2019, les taux d'intérêt ont continué de baisser. Durant les huit premiers mois, le recul a été brutal avec des niveaux au plus bas à la mi-août. Vers la fin de l'année, l'on a pu observer une légère embellie. Dans ce contexte, les obligations suisses ont affiché une performance de 1.4% et les obligations étrangères ont gagné 3.4%.

Les investissements immobiliers – en particulier notre portefeuille suisse de placements directs – apportent une contribution permanente au résultat global, à hauteur de +4.6% en 2019. En comparaison avec les fonds immobiliers cotés en bourse qui ont connu une progression de plus de 20% en moyenne, ce résultat peut paraître relativement faible. Mais les agios moyens des fonds cotés en bourse s'élevaient à un taux vertigineux de 32% à la fin 2019, sachant que ces agios représentent la différence entre la valeur réelle des biens immobiliers qui composent le fonds et la valeur boursière des titres immobiliers négociés en bourse.

Premières expériences avec la stratégie de placement 40

Le 3 janvier 2019, nous avons lancé avec succès la stratégie de placement 40 pour cinq caisses de prévoyance, avec 235 millions de francs. La stratégie a produit les résultats escomptés lors des différentes phases du marché qui ont ponctué l'année. Du fait du positionnement plus risqué, les fluctuations se font davantage ressentir. Si les revers sont en comparaison plus importants lors des phases de correction, la participation grimpe en période de «boom». Conséquence des marchés particulièrement favorables, la performance globale se révèle extrêmement satisfaisante pour la première année, avec un résultat de 12.4%.

Placements immobiliers directs: considérations relatives à la durabilité susceptibles de provoquer des conflits d'objectifs

Dans le cadre des efforts entrepris en faveur du développement durable, la Previs se concentre également sur les placements immobiliers directs. C'est dans ce domaine que nous pouvons avoir l'impact le plus direct et le plus important, à l'aune de tous les critères ESG¹. Cela dit, il est à noter que des conflits d'objectifs peuvent également surgir dans ce contexte.

SNBS, un label global pour des constructions durables

Le Réseau Construction durable Suisse (NNBS) a été fondé en 2013 dans le souci de promouvoir les constructions durables en Suisse. Fruit d'une initiative conjointe de l'économie et des pouvoirs publics, le Standard Construction durable Suisse Bâtiment (SNBS Bâtiment) a été développé pour servir de concept général de construction durable en Suisse. Le Standard SNBS Bâtiment ne couvre pas seulement des critères liés au bâtiment, mais inclut également le site dans le contexte de son environnement. Il permet de tenir compte équitablement et le plus complètement possible des besoins de la société, de l'économie et de l'environnement dans la planification, la construction et l'exploitation. La condition est une vision d'ensemble du cycle de vie d'un bien immobilier.

La Confédération reconnaît le standard SNBS

Il est d'autant plus important de pouvoir s'appuyer sur un standard qui couvre tous les aspects de la durabilité qu'aujourd'hui, environ 40% de la consommation énergétique en Suisse est imputable aux bâtiments et que plus de 25% des gaz à effet de serre sont produits par ces derniers. Mais l'on sait que construire des bâtiments nécessite également des ressources importantes. Le Conseil fédéral a ainsi inscrit le standard SNBS dans la Stratégie pour le développement durable 2016-2019 comme le label reconnu pour les bâtiments et les ouvrages de génie civil. La Previs a elle aussi décidé de se conformer au standard SNBS dans le cadre de la planification, de la construction et de l'exploitation des bâtiments.

Que fait la Previs en faveur du développement durable?

En tant qu'investisseur responsable, la Previs peut gérer elle-même les immeubles qu'elle détient directement. Par exemple, en considérant dans la mesure du possible les entreprises établies à proximité pour l'exploitation ou les assainissements, ou en construisant des bâtiments en bois qui fixent une grande quantité de CO₂. Planter de la végétation autour des bâtiments permet de favoriser la biodiversité de façon ciblée. Les immeubles peuvent également apporter une contribution en faveur de la dimension sociale à travers la création d'espaces de rencontre qui facilitent les échanges entre les habitants (salles communes et zones de rencontre). Les immeubles sans barrière offrent à la population vieillissante des logements dans lesquels elle peut rester plus longtemps tout en étant vecteurs d'une bonne mixité sociale entre les habitants.

Dilemme: obligation de prestations versus exigences vis-à-vis de l'environnement et de la société

Afin de pouvoir honorer la promesse de rente de la Previs, il ne suffit pas de tenir compte des dimensions sociale et environnementale. Premièrement, les mesures visant à améliorer les immeubles en faveur de l'environnement et de la société représentent un coût. Deuxièmement, un bien immobilier, comme tout autre investissement, doit rémunérer convenablement le risque pour que la Previs puisse tenir ses engagements vis-à-vis de ses destinataires.

Notre portefeuille immobilier suisse apporte une contribution importante à une plus grande durabilité.

Pour une réhabilitation assortie d'interventions importantes dans le bâti, il faut souvent investir plus de 50% de la valeur du marché avant l'assainissement. En conséquence, les loyers doivent également être revus à la hausse. Toutefois, la marge de manœuvre disponible en la matière dépend en définitive de la situation du marché qui diffère d'une région à l'autre. En assainissant des logements, il n'est en règle générale pas possible d'obtenir les mêmes prix que dans le neuf. Si un immeuble se trouve en périphérie avec un taux de logements vacants élevé, il convient d'examiner la question d'une éventuelle réhabilitation de très près afin de déterminer dans quelle mesure un tel investissement sera rentable, tout en définissant l'ampleur des travaux le cas échéant.

Enfin, il ne faut pas oublier que toute intervention dans des structures résidentielles existantes implique une forme d'ingérence dans la situation individuelle des locataires. Cet aspect s'inscrit dans le cadre des exigences sociales. Il s'agit de ne pas le sous-estimer compte tenu du potentiel de conflit considérable qu'il recèle.

Avant de lancer un projet de réhabilitation, la Previs évalue donc soigneusement les trois dimensions pertinentes afin de trouver la meilleure solution du point de vue de la durabilité, mais toujours au profit de ses destinataires, dans l'intérêt de la mission fiduciaire que constitue la garantie des rentes.

Daniel Zwygart
Responsable Placements
Membre de la direction

¹ Environmental (environnement), Social (société), Governance (gestion d'entreprise). Voir aussi le compte rendu sur le développement durable au chapitre Compte rendu de la stratégie ESG

Explication du résultat net des placements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 ans	4.31%	3.91%	5.31%
2019	9.72%	11.50%	4.44%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	-1.62%	-3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de

toutes les stratégies de placement (fortune totale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels d'une institution de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance au Conseil de fondation de la Previs Prévoyance, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previs Prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de Previs Prévoyance s'élève à 103.37 % au 31 décembre 2019. Previs Prévoyance comprend 16 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles, 1 œuvre de prévoyance se trouve en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour les œuvres de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100 %, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'œuvre de prévoyance en découvert.

Selon notre appréciation, nous constatons

- que le Conseil de fondation assume, avec le concours des commissions de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous le chiffre 1.5.6;
- que le Conseil de fondation respecte, avec le concours des commissions de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours des commissions de prévoyance et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, qu'elles ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures et que les obligations d'information ont été respectées;
- Le Conseil de fondation nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 22 avril 2020

T+R SA



Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée



Vincent Studer
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexe

1.1 Bases et organisation

1.1.1 Forme juridique et but

La fondation a pour but la réalisation de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des employeurs affiliés à la fondation ainsi que de leurs proches et survivants auxquels s'applique la LPP. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales et verser en outre des allocations dans des situations de nécessité telles que maladie, accident ou chômage.

Dans la perspective de la transformation de l'institution commune en institution collective, un acte de fondation remanié a été approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 31 octobre 2013 et l'inscription dans le registre du commerce a été changée en date du 18 décembre 2013. La mise en œuvre de la modification du but est intervenue au 1er janvier 2015.

Sur la base de la décision de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, la fusion a été inscrite au registre du commerce de Berne le 13 novembre 2017 et concrétisée par la reprise des actifs et passifs de l'institution de prévoyance Comunitas.

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée dans le registre LPP du canton de Berne sous le numéro 0692.

Toutes les caisses de pension soumises à la loi sur le libre passage (LFLP) doivent être affiliées au fonds de garantie LPP. Elles fournissent des contributions correspondantes à ce fonds. Le fonds de garantie assure aux assurés leurs prestations jusqu'à un salaire assuré de CHF 127'980 lorsque l'institution de prévoyance n'est pas solvable.

1.1.3 Actes et règlements

- Acte de fondation du 30 avril 2018, en vigueur depuis le 12 juin 2018
- Règlement d'organisation de la Previs du 6 mai 2019, en vigueur depuis le 1er juin 2019
- Règlement de prévoyance de la Previs du 11 août 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018, et complément du 3 décembre 2018, en vigueur depuis le 1er janvier 2019
- Règlement des placements de la Previs du 28 janvier 2019, en vigueur depuis le 1er janvier 2019
- Règlement sur l'imputation des frais de la Previs du 1er mai 2017, en vigueur depuis le 1er janvier 2018
- Règlement sur les provisions de la Previs du 19 juin 2019, en vigueur depuis le 31 décembre 2018
- Règlement de liquidation partielle de la Previs du 21 octobre 2015, entré en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2015

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures

Lors de l'Assemblée des délégués commune de la Previs et de Comunitas en date du 21 juin 2017, les délégués ont élu, sous réserve de la réalisation de la fusion, les futurs membres du Conseil de fondation, qui ont pris leurs fonctions à compter de l'entrée en vigueur de la fusion le 13 novembre 2017.

En raison d'un changement d'employeur, René Küng a quitté le Conseil de fondation à la mi-2019 en tant que représentant des employés. L'élection complémentaire aura lieu en 2020.

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2019

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection ¹⁾
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017

Prénom/nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation / réélection
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Stadt Murten	2006 ²⁾ /2017
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Gesundheitsversicherung	2012/2017
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014 ²⁾ /2017
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2017
René Küng (jusqu'au 30.06.2019)	Membre du comité de placements	Employés	Stadt Zofingen	2009 ²⁾ /2017
Reto Lindegger		Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016 ²⁾ /2017
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Heime dahlia	2013/2017
Stephan Spycher	Membre du comité de compliance	Employés	Gemeinde Vinelz	2009/2017
Jürg Thöni	Membre du comité de compliance	Employés	Spital STS AG	2012/2017

¹⁾ Dans le cadre de la fusion, tous les membres du Conseil de fondation ont été réélus en 2017.

²⁾ Entrée dans le Conseil de fondation de Comunitas.

Composition de la direction en 2019

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et controlling
Beatrice Schmid	Membre de la direction / Responsable Développement de la prévoyance (jusqu'au 28.02.2019)
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements

Réglementation des signatures

Le président, le vice-président et deux membres du Conseil de fondation, les membres de la direction ainsi que les membres de la direction élargie disposent d'un droit de signature commune à deux.

Prénom/nom	Fonction	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
------------	----------	---------------------------	---

Prénom/nom	Fonction	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	x	
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	x	
Alfred Amrein	Membre du Conseil de fondation Président du comité de placements	x	
Stephan Spycher	Membre du Conseil de fondation Membre du comité de compliance	x	
Stefan Muri	Directeur	x	
Stefan Ernst	Directeur adj. Responsable Clients & Communication	x	
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction Responsable Finances et controlling	x	
Nathalie Sesiani	Membre de la direction Responsable Prestations de prévoyance	x	
Daniel Zwygart	Membre de la direction Responsable Placements	x	
Susanne Lötscher	Membre de la direction élargie Responsable ressources humaines		x
Markus Mürner	Membre de la direction élargie Responsable Asset Management immobilier		x
Christoph Stäger	Membre de la direction élargie Responsable Gestion du portefeuille immobilier		x

Indemnités du Conseil de fondation

Selon le chiffre 2.5 du règlement d'organisation, les indemnités versées au Conseil de fondation sont publiées de manière résumée dans le rapport annuel:

	2019 CHF	2018 CHF
Honoraires fixes	162'580	170'080
Jetons de présence	71'239	69'085
Total des indemnités du Conseil de fondation	233'819	239'165

Indemnités de la direction

En vue d'appliquer une politique de la transparence allant au-delà des prescriptions, la Previs publie également les chiffres concernant les indemnités de la direction, y compris la participation de l'employeur aux assurances sociales. Outre les salaires annuels, la Previs pratique un système de bonus/malus selon lequel tous les collaborateurs, direction comprise, peuvent réaliser, en application d'une procédure déterminée, une indemnité supplémentaire dépendant des prestations. Cette indemnité est toujours calculée à la fin d'une année civile sur la base de l'évaluation des prestations lors des entretiens de promotion des collaborateurs. Outre la réalisation des objectifs, elle tient aussi compte de la situation financière de la Previs.

	2019 CHF	2018 CHF
Somme salariale annuelle (2019: 5 membres / 2018: 6)	1'111'500	1'284'392
Bonus	32'000	52'500
Parts des employeurs aux assurances sociales	261'343	279'802
Total indemnités de la direction	1'404'843	1'616'694

Le rapport entre le salaire le plus bas (apprentis non compris) et le salaire le plus élevé à la Previs est de 1:5.0.

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle -Cocontractant	SwissLife Pension Services AG, Zürich
Expert en prévoyance professionnelle -Expert exécutant	Martin Schnider
Organe de révision externe	T+R AG, Gümligen, Vincent Studer

Conseils en gestion de fortune

Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)
Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.1.6 Employeurs affiliés

Ce tableau présente les affiliations avec des assurés actifs à la date de référence.

	2019	2018
Segment Service Public	1'234	1'252
Segment au choix	38	33
Total employeurs	1'272	1'285

1.2 Assurés actifs et rentiers

1.2.1 Assurés actifs

	2019		2018	
	Numéro	%	Numéro	%
Femmes	22'297	70.4	20'996	70.2

	2019		2018	
Hommes	9'392	29.6	8'923	29.8
Total assurés actifs	31'689	100.0	29'919	100.0

	2019	2018
Assurés actifs au 1.1.	29'919	29'605
Mutations a posteriori année précédente	-105	186
Entrées	7'060	6'156
Sorties	-4'427	-5'349
Départs à la retraite	-735	-659
Décès	-23	-20
Assurés actifs au 31.12.	31'689	29'919

1.2.2 Rentières et rentiers

	2019		2018	
	Numéro	%	Numéro	%
Rentes de vieillesse	7'151	79.4	6'920	79.6
Rentes d'invalidité	640	7.1	581	6.7
Rentes de conjoint	996	11.1	991	11.4
Rentes d'orphelin/d'enfant	212	2.4	195	2.2
Autres rentes	7	0.1	5	0.1
Total bénéficiaires des rentes	9'006	100.0	8'692	100.0

	2019	2018
Bénéficiaires des rentes au 1.1.	8'692	8'430
Mutations ultérieures année précédente	-31	-84
Nouveaux bénéficiaires de rentes ¹	702	597
Bénéficiaires de rentes en moins ²	-357	-251
Bénéficiaires des rentes au 31.12.	9'006	8'692

¹ Départ à la retraite, invalidité

² Terme effectif de l'affiliation ou selon le type de rente: départ à la retraite, invalidité, décès, âge terme révolu

1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge

	2019	2018
--	------	------

	2019	2018
Femmes (âge en années)	44.50	44.49
Hommes (âge en années)	46.12	46.33
Assurés actifs (âge en années)	44.98	45.04

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation

1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement

La fondation a géré sept plans d'épargne et sept plans de risque dans la caisse de prévoyance Service Public. Dans la caisse de prévoyance Comunitas, le choix des plans avec quatre plans de risque possibles est libre pour les cotisations d'épargne. Dans les autres caisses de prévoyance, le choix des plans est libre.

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Lors de la séance du 3 décembre 2018, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2019.

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2.

Les **liquidités, créances et engagements** sont évalués à leur valeur nominale.

Les **devises** sont évaluées sur la base de leur cours le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **actions, obligations et parts de placements collectifs** sont évaluées à leur valeur boursière le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **placements immobiliers directs** ont été évalués au 31 décembre par la gestion du portefeuille immobilier (pour les immeubles en propriété exclusive) et par Privera SA (pour les parts de copropriété) selon la méthode DCF. La plausibilité de 20% des valeurs des immeubles en propriété exclusive a été vérifiée par un évaluateur externe (Wüest Partner) (seconde opinion).

- Avec la méthode DCF, la valeur de marché actuelle d'un immeuble est définie par la somme de tous les revenus nets escomptés dans le futur et actualisés au jour de l'évaluation (avant impôts, intérêts, amortissements et provisions = EBITDA). Les revenus nets (= EBITDA) sont actualisés individuellement pour chaque immeuble en tenant compte des perspectives et risques respectifs et sur la base d'un taux adapté aux risques et conforme au marché.
- En vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26, les évaluations sont réalisées sur la base des valeurs actuelles, la définition de la valeur de marché prise en compte étant celle de l'IVSC, de TEGoVA et de la RICS: «La valeur de marché est le montant estimé auquel un bien immobilier devrait s'échanger à la date de l'évaluation entre un vendeur et un acheteur consentants dans le cadre d'une transaction régulière, après une mise sur le marché d'une durée convenable où les parties ont agi chacune sciemment, prudemment et sans contrainte.»
- Les ouvrages en cours de réalisation (projets de nouvelles constructions, rénovations mais aussi terrains à bâtir) sont portés à l'actif au coût de production. L'évaluation aura lieu au plus tard un an après l'achèvement des travaux. Les coûts de planification jugés insignifiants sont sortis du bilan.
- Les impôts latents dus lors des ventes prévues d'immeubles existants sont contrôlés et mis à jour ou confirmés à la fin de l'exercice.
- Les taux d'actualisation se situent dans une fourchette comprise entre 2.85% et 4.20%.

Les comptes de régularisation et provisions non techniques sont pris en compte selon les règles de la comptabilité commerciale et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Des réserves de fluctuation de valeurs appropriées à la stratégie de placement prévue sont constituées du côté des passifs pour chaque caisse de prévoyance.

Pour déterminer l'objectif minimal que doivent atteindre les réserves de fluctuation de valeurs par catégorie d'investissement, l'on applique la méthode dite économique-financière (méthode «Value at Risk»). Cette méthode consiste à calculer les réserves de fluctuation de valeurs des différentes stratégies de placement en se basant sur le profil de risque et de rendement des catégories de placement. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est exprimé en pour cent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, compte tenu d'un degré de sécurité de 97,5% sur un an.

1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

A la fin de l'exercice 2019, les principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes n'ont subi aucune modification par rapport à l'année précédente.

1.5 Risques actuariels, couverture du risque, taux de couverture

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Previs est une institution de prévoyance partiellement autonome couvrant elle-même une partie de ses risques. La Previs a conclu une réassurance congrue auprès de PKRück Réassurance des caisses de pension SA pour les risques décès et invalidité.

L'accord contractuel avec PKRück SA prévoit qu'un excédent éventuel (ou un déficit) résultant d'un développement meilleur (ou moindre) de l'évolution des sinistres que ne le prévoyait le calcul des primes soit comptabilisé chaque année dans la réserve de risque clientèle correspondante.

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	2019	2018
Situation des avoirs-épargne au 1.1.	2'983'330'206	2'904'652'702
Cotisations d'épargne des employés et des employeurs	224'378'247	217'161'082
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	67'736'392	22'705'509
Prestations de libre passage	272'034'767	253'725'258
Remboursements pour l'EPL / divorce	13'081'898	12'892'159
Prestations de libre passage en cas de sortie	-253'090'393	-223'963'659
Transfert de fonds en cas de sortie collective	-78'431'845	-62'686'085
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	-9'409'500	-8'067'086
Dissolution par suite de départ à la retraite, décès	-187'660'086	-149'902'066
Variation des avoirs-épargne des assurés en incapacité de travail	-5'481'063	-9'973'791
Intérêts du capital d'épargne	48'006'051	30'058'267
Corrections des années précédentes / incapacité de travail / AI ¹	832'710	-3'272'084
Situation des avoirs-épargne au 31.12.	3'075'327'384	2'983'330'206

¹ Le capital de couverture pour les assurés en incapacité de travail sera géré au sein du capital de couverture pour les rentiers à partir de 2018.

Les avoirs-épargne de chaque caisse de prévoyance ont été rémunérés à un taux d'intérêt spécifique, compris dans une fourchette entre 1.00% et 2.25% (2018: entre 1.00% et 2.25%, rémunération enveloppante). La rémunération se base sur la grille définie dans le règlement de prévoyance et est définie une fois par an pour chaque caisse de prévoyance par le Conseil de fondation à la demande de la commission de prévoyance.

1.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2019	2018
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	1'658'980'871	1'621'367'763

1.5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	2019	2018
Situation du capital de couverture au 1.1.	2'199'533'704	2'175'228'277
Changement en raison de liquidations partielles	-36'872'499	-17'064'025
Adaptation au nouveau calcul au 31.12. ¹⁾	115'075'527	41'369'452
Situation du capital de couverture au 31.12.	2'277'736'732	2'199'533'704

¹⁾ Y c. transferts liés au capital de couverture incapacité de travail/invalidité et adaptations sur la base des transferts des années précédentes.

1.5.5 Evolution des provisions techniques

	2019	2018
Provisions pour changement de bases	45'554'735	32'993'006
Provision pour taux de conversion	71'316'026	33'921'529
Provision pour pertes sur les retraites LPP	6'826'577	3'091'678
Total des provisions techniques	123'697'338	70'006'213

1.5.6 Résultats du rapport actuariel au 31 décembre 2019

En qualité d'institution collective, la Previs gère un compte pour chaque caisse de prévoyance comme le préconisent les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. En conséquence, chaque caisse de prévoyance possède un degré de couverture individuel, lequel est communiqué aux organes compétents de la caisse de prévoyance. Présenter un degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation n'ayant pas de sens, nous avons décidé d'y renoncer.

A la date du 31 décembre 2019, les degrés de couverture de toutes les caisses de prévoyance de la Previs calculés sur la base d'un taux d'intérêt technique de 2.0% atteignaient entre 98.30% (collectif de rentiers) et 118.05%. A l'exception du collectif de rentiers, toutes les caisses de prévoyance présentent un degré de couverture supérieur à 100%.

La stabilité financière du collectif de rentiers présentant un degré de couverture de 98.30% au sens de l'art. 44 OPP 2 est garantie par le biais du mécanisme de financement complémentaire par les caisses de prévoyance des assurés actifs. Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires.

L'expert confirme que les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement au 31 décembre 2019 correspondent aux dispositions légales.

1.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases réglementaires et les calculs pour le bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2015 / TP 2015. Il s'agit de bases considérées comme bien adaptées aux calculs actuariels d'institutions de prévoyance autonomes et qui sont par conséquent fréquemment utilisées.

Les probabilités de mariage, l'âge du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode commune. Au lieu d'introduire la situation familiale détaillée, l'on applique pour chaque assuré les chiffres empiriques des bases actuarielles LPP 2015.

Le taux d'intérêt technique est un paramètre essentiel pour la définition des engagements actuariels. Ce taux doit être fixé sur la base des hypothèses relatives au rendement à long terme du capital. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2.0% au 31 décembre 2019. Dans les cinq prochaines années, pour la première fois à la fin de l'exercice 2020, des provisions techniques seront constituées afin d'abaisser le taux d'intérêt technique à 1.75%.

1.5.7.1 Provisions actuarielles

Principes

La Previs constitue des provisions actuarielles pour les risques actuariels soumis à des fluctuations ainsi que pour les promesses de prestations qui ne sont pas ou pas suffisamment financées par les cotisations réglementaires.

Les provisions actuarielles sont des consolidations qui, dans le cadre du calcul du degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, sont prises en compte de la même manière que les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour changement de bases

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'augmentation attendue de l'espérance de vie depuis la publication des bases techniques.

Le montant théorique de la provision correspond à 0.5% du capital de couverture des rentes multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année pendant laquelle les bases actuarielles utilisées par l'institution de prévoyance ont été publiées. Au 31 décembre 2019, la provision s'élève par conséquent à 2.0% du capital de couverture des rentes.

Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs

Les risques décès et invalidité sont en général soumis à des fluctuations à court terme. La Previs a conclu une réassurance pour ces risques, raison pour laquelle aucune provision n'est actuellement constituée pour ces risques.

Provision pour taux de conversion

Une provision pour taux de conversion est constituée en cas de pertes dues à la retraite sur la base des taux de conversion appliqués en primauté de cotisations.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs à partir de l'âge de 55 ans. Elle correspond à la différence escomptée avec le taux d'intérêt technique entre l'avoir de vieillesse probable à l'âge de la retraite et le capital de couverture actuariel nécessaire au même moment calculé pour la rente convertie. Un taux de retrait sous forme de capital basé sur des valeurs empiriques est pris en compte. La provision est adaptée chaque année. La provision pour taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Elle est dissoute dès qu'une réduction du taux de conversion à la valeur technique correcte est conclue, ou dès que le taux de conversion appliqué est correct sur le plan actuariel.

Depuis le 1er janvier 2018, le taux de conversion de la Previs est réduit progressivement de 0.1% par an jusqu'à 5.5% d'ici 2022. L'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.75% au 31 décembre 2015, puis à 2.25% au 31 décembre 2017 et à 2.0% au 31 décembre 2019, a donné lieu à des pertes sur les retraites que l'on a dû inscrire dans les engagements par le biais de provisions.

Provision pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP

Si, lors du départ à la retraite, la rente de vieillesse réglementaire est inférieure à la rente de vieillesse prévue par la LPP, il en résulte des pertes sur mutations étant donné que la rente de vieillesse réglementaire doit être portée au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP. Afin de compenser ces pertes, une provision est constituée.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs à partir de 55 ans selon les mêmes principes que la provision pour taux de conversion.

La provision a été déterminée pour la première fois au 31 décembre 2018 et sera constituée sur une période de trois ans. Deux tiers étaient donc disponibles au 31 décembre 2019.

Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

Aucune provision pour un abaissement supplémentaire du taux d'intérêt technique n'a été constituée au 31 décembre 2019.

1.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'exercice sous revue, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 2.25% à 2.0%.

1.5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture au niveau de la fondation, selon l'art. 44 OPP 2, s'élève à 103.37%. Le tableau ci-dessous indique dans quelle fourchette se situe le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance.

Degré de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2019	31.12.2018
< 90.0%	0	0

Degré de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2019	31.12.2018
90.0% – 94.9%	0	0
95.0% – 100.0%	1	8
> 100.0%	15	5

1.6 Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements

1.6.1 Organisation des activités de placement, règlement des placements

1.6.1.1 Règlement des placements

Le règlement des placements de la Previs régit la répartition des responsabilités, des compétences et des tâches de contrôle entre le Conseil de fondation, le comité de placements et la direction.

Le placement de fortune est subdivisé en plusieurs phases, avec différentes attributions de compétences. Il en résulte grosso modo le tableau suivant:

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Placements stratégiques	Décision	Conseil	
Placements tactiques	Information	Décision	Mise en œuvre
Choix des titres		Information	Décision
Affaires courantes		Information	Décision
Reporting	Information	Information	Consolidation

Dans les mandats externes, la gestion de portefeuille est assurée par le gestionnaire de portefeuille compétent de la banque concernée; dans les mandats internes, il s'agit de la gestion de portefeuille interne à la Previs.

Autres organes concernés

Mission	Responsabilité
Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Global Custodian	UBS Switzerland AG, Zürich
Gestion de fonds	UBS Fund Management, Basel
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zürich

1.6.1.2 Mandats de gestion de fortune

Les obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères sont gérées dans le cadre de fonds à investisseur unique moyennant la délégation en retour de la gestion de fortune à la gestion de portefeuille de la Previs sur autorisation de l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Toutes les autres catégories de placement sont gérées selon le même principe dans le cadre des Managed Accounts par la gestion de portefeuille de la Previs.

La Previs gère personnellement l'ensemble des placements avec le concours d'experts externes.

La Previs a en outre attribué un mandat de gestion de fortune à Credit Suisse Asset Management pour les obligations en devises étrangères.

1.6.2 Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs a été défini comme suit pour chacune des stratégies de placement¹:

	2019		2018	
	CHF	%	CHF	%
Stratégie de placement 15	n.v.	13.10%	n.v.	6.98%
Stratégie de placement 30	904'514'465	17.90%	584'786'167	11.43%
Stratégie de placement 40	54'215'574	21.90%	n.v.	14.25%
Stratégie de placement rentiers	24'822'814	14.10%	9'687'116	7.09%

La procédure utilisée correspond aux principes d'évaluation énoncés au chiffre 1.4.2. Les réserves de fluctuation de valeurs nécessaires ont été estimées par PPCmetrics SA en 2019. Le modèle utilisé est identique aux modèles appliqués par le passé. Néanmoins, les hypothèses relatives à la volatilité sont basées sur une série chronologique beaucoup plus longue. Partant, le résultat est plus élevé, ce qui se traduit par la nécessité de constituer des réserves supérieures.

¹ Le nombre figurant dans la désignation de la stratégie correspond à la part d'actions qu'elle contient.

1.6.3 Présentation des placements par catégorie

1.6.3.1 Présentation des placements ventilés selon usages comptables

	2019 CHF	2018 CHF
Stratégie 30	5'325'106'228	5'042'317'136
Stratégie 40	284'295'669	0
Stratégie retraités	164'084'602	133'764'667
Total des placements de fortune	5'773'486'499	5'176'081'804

Capital d'exploitation et autre	2019 CHF	2018 CHF
Liquidités d'exploitation	40'183'281	77'592'808
Créances d'employeurs	7'189'347	4'520'095
Créances diverses	4'063'725	3'228'406
Actifs provenant de contrats d'assurance	15'479'992	16'100'000
Placements immatériels	1'402'550	1'651'263
Placements matériels	2'948'300	3'459'500
Compte de régularisation actif	579'925	405'162
Total capital d'exploitation et autre	71'847'119	106'957'235

Récapitulation de la fortune totale	2019 CHF	2018 CHF
-------------------------------------	-------------	-------------

Récapitulation de la fortune totale	2019 CHF	2018 CHF
Total des investissements	5'773'486'499	5'176'081'804
Total capital d'exploitation et autre	71'847'119	106'957'235
Fortune totale (somme du bilan)	5'845'333'619	5'283'039'039

Le poste «Créances d'employeurs» comprend les cotisations de l'année 2019 encore dues au 31 décembre 2019.

1.6.3.2 Présentation selon la stratégie de placement 30

L'allocation des fonds au 31 décembre 2019 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à la fin 2019 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	1.9%	0 – 15 %
Obligations suisses	8.0%	9.1%	5 – 15 %
Obligations étrangères	20.0%	14.0%	10 – 25 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.0%	0 – 6 %
Actions suisses	7.0%	7.3%	4 – 11 %
Actions étrangères	18.0%	18.4%	15 – 29 %
Actions marchés émergents	5.0%	5.2%	
Placements alternatifs	7.0%	10.8%	0 – 13 %
Placements immobiliers suisses	26.0%	25.5%	22 - 40 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.0%	0 – 6 %

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions correspondait à la part visée. La couverture partielle des actions en Suisse, en Europe et aux Etats-Unis contre des pertes notables a été levée à la fin 2018.

Au 31 décembre 2019, la Previs possède, en tant qu'actionnaire, une participation auprès de PKRück équivalant à environ 29.4 millions de francs. La Previs est représentée par son directeur au sein du conseil d'administration.

1.6.3.3 Présentation selon la stratégie de placement 40

L'allocation des fonds au 31 décembre 2019 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à la fin 2019 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	1.1%	0 – 10 %
Obligations suisses	5.0%	4.8%	3 – 10 %
Obligations étrangères	15.0%	14.8%	5 – 20 %
Obligations convertibles au niveau mondial	6.0%	5.9%	2 – 10 %
Actions suisses	10.0%	10.4%	7 – 15 %
Actions étrangères	23.0%	23.1%	20 – 35 %
Actions marchés émergents	7.0%	7.5%	

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Placements alternatifs	12.0%	11.6%	4 – 15 %
Placements immobiliers suisses	17.0%	16.9%	14 - 25 %
Placements immobiliers étrangers	4.0%	3.8%	0 – 7 %

L'orientation de la stratégie de placement 40 est restée stable pendant toute l'année.

1.6.3.4 Présentation selon la stratégie de placement Previs Retraités

L'allocation des fonds au 31 décembre 2019 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à la fin 2019 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements	Fourchette
Liquidités	1.0%	0.9%	0 – 18 %
Obligations suisses	15.0%	14.6%	10 – 30 %
Obligations étrangères	18.0%	17.8%	15 – 35 %
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.2%	0 – 5 %
Actions suisses	4.0%	4.1%	0 – 5 %
Actions étrangères	6.0%	6.2%	0 - 10%
Actions marchés émergents	2.0%	2.3%	
Placements alternatifs	10.0%	9.9%	0 – 12 %
Placements immobiliers suisses	37.0%	37.0%	25 – 45 %
Placements immobiliers étrangers	3.0%	2.9%	0 – 4 %

L'orientation de la stratégie de placement Retraités est restée stable pendant toute l'année.

1.6.4 Limites légales selon l'OPP 2

1.6.4.1 Art. 55 OPP 2 par rapport à la fortune totale

Conformément à l'art. 55 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), des limites s'appliquent aux différents placements.

	Part effective	Part maximale
Titres hypothécaires	1.85%	50.00%
Actions	30.38%	50.00%
Immobilier	28.13%	30.00%
Immobilier en Suisse	24.92%	30.00%
Immobilier à l'étranger	3.21%	10.00%
Placements alternatifs	11.49%	15.00%
Devises étrangères non couvertes	27.02%	30.00%
Placements chez l'employeur	0.09%	5.00%

Toutes les limites sont respectées à l'échelon de la fondation. Les valeurs patrimoniales déclarées au titre d'immeubles en vertu de l'OPP 2 représentaient cependant 39.9% au 31 décembre 2019 pour la **stratégie Retraités**. La limite fixée par l'OPP 2 est ainsi dépassée à hauteur de 9.9% au niveau de la stratégie de placement. Ce dépassement de la limite établie à 30% pour les placements immobiliers se justifie et s'explique à la lumière des remarques ci-dessous, extraites du règlement des placements:

Les directives qui s'appliquent en matière de placement nécessitent l'extension de certaines limites stipulées par l'OPP 2 comme suit:

- Total des placements immobiliers selon la part visée de la Previs: 40%
- Total des placements immobiliers selon la part maximale de la Previs: 49
- Total des placements immobiliers selon la part maximale prévue par l'OPP 2: 30%, dont 10% au max. à l'étranger

La Previs poursuit une stratégie de placement qui tend à utiliser au mieux le potentiel de rendement des différents marchés de placement en tenant compte de la capacité de risque (et en particulier aussi de la structure des engagements). Afin de réduire la volatilité de la fortune globale, la Previs détient et gère une large part d'immobiliers directs, principalement placée dans les appartements locatifs. La part stratégique visée de cette catégorie de placements est de 37%. En complément à la catégorie des placements immobiliers directs axés sur les logements et à titre de diversification, la Previs investit également une part dans les placements immobiliers indirects à l'étranger, avec une part stratégique visée de 3%. Une fois les parts visées atteintes, la part d'immobilier peut donc atteindre 40%, et même 49% si toutes les limites maximales sont atteintes. De fait, il en résulte un dépassement des limites prévues par l'OPP 2 de respectivement 10 et 19 points de pourcentage. En augmentant la part d'immobilier, et en particulier d'immobilier direct, la Previs améliore encore sa situation générale en termes de risque.

La quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 diffère de la classification effective telle que prévue par le règlement des placements, car une approche économique doit prévaloir quand il s'agit de surveiller les risques. L'application de la quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 est assurée par un rapport OPP 2 distinct de Global Custodian.

1.6.5 Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)

1.6.5.1 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Exposure + CHF	Exposure - CHF	Valeur du marché CHF	Volumes de contrats CHF
Instruments sur devises	13'762'414	-417'028	13'345'386	992'868'894
Produits structurés	6'832'000	-	6'832'000	6'832'000
Total	20'594'414	-417'028	20'177'386	999'700'894

Les appels de marge existant au 31 décembre 2019 sont couverts par les limites internes disponibles auprès de Global Custodian.

Les produits structurés comprennent des certificats trackers ainsi que des produits portant intérêts à coupons variables.

1.6.5.2 Engagements de capital en cours (ouverts)

Au jour de référence, soit le 31 décembre 2019, les engagements de capital ci-après étaient ouverts:

	CHF	EUR	USD
Engagement de capital appelé	11'057'581	86'243'396	93'561'436
Engagement de capital ouvert	14'502'419	20'756'604	84'138'564
Engagement de capital total	25'560'000	107'000'000	177'700'000

1.6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending

En principe, le règlement des placements de la Previs n'autorise pas le prêt de titres. Il se peut cependant qu'au sein des parts de fonds souscrites et des fondations de placement, des prêts de titres (Securities Lending) soient proposés par l'intermédiaire du service de gestion de portefeuille du fournisseur.

1.6.7 Explication du résultat net des placements

1.6.7.1 Rendements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
Ø 10 ans	4.31%	3.91%	5.31%
2019	9.72%	11.50%	4.44%
2018	-3.01%	-5.24%	4.52%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	-0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	-1.62%	-3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Les chiffres à partir de 2015 ne permettent pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

1.6.7.2 Frais de gestion de la fortune

En pourcentage, les frais de gestion de fortune présentés ont baissé par rapport à 2018.

	2019 CHF	2018 CHF
Coûts explicites placements financiers	-917'694	-1'516'486
Coûts implicites placements financiers	-16'875'962	-15'643'572
Total frais de gestion de la fortune placements financiers bruts	-17'793'655	-17'160'058
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.40%	0.44%
Rabais	451'306	818'165
Total frais de gestion de la fortune placements financiers nets	-17'342'349	-16'341'893
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.39%	0.42%
Frais d'administration internes	-5'950'918	-5'540'965
Honoraires de tiers gestion de fortune	-538'611	-539'629
Recettes honoraires gestion de fortune / charges	415'426	104'629
Gestion de portefeuille interne	-162'584	-144'032
Estimations	-86'001	-127'101
Total frais de gestion de la fortune immobilière	-6'322'688	-6'247'098

	2019 CHF	2018 CHF
en % de la valeur du marché des placements immobiliers directs	0.48%	0.49%
Total frais de gestion de la fortune nets	-23'665'037	-22'588'991
en % de la valeur du marché brute	0.42%	0.45%
en % de la valeur du marché nette	0.41%	0.44%

La Previs a conclu des conventions avec différentes fondations de placement et différents fournisseurs de fonds concernant les rétrocessions et les rabais. Pour l'année 2019, la Previs s'est vu accorder des rabais à concurrence de 0.45 million de francs (2018: 0.82 million de francs). En outre, nous avons conclu un «Fund Master Agreement» avec notre Global Custodian. Celui-ci implique notamment la ségrégation de l'ensemble de nos fonds de placement. Cet accord permet d'affirmer, dans le cadre des relations commerciales avec la Previs, que notre Global Custodian ne retient pas de dotations supplémentaires sous forme de rabais au sens de l'ATF 132 III 460.

Le 31 décembre 2019, la Previs ne détenait pas de placements dits intransparents conformément à l'attestation de frais de gestion de la fortune établie par UBS. Le taux de transparence des coûts atteint donc 100%.

	2019 CHF	2018 CHF
Total placements transparents	5'773'486'499	5'176'081'803
Total placements collectifs intransparents	0	0
Fortune globale de placement	5'773'486'499	5'176'081'803
Pourcentage de transparence des coûts	100.00%	100.00%

1.6.7.3 Exercice du droit de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mieux connue sous le nom d'initiative Minder, contraint les caisses de pension, en tant qu'actionnaires d'entreprises suisses, à utiliser activement leur droit de vote en faveur des destinataires. L'exercice du droit de vote peut être consulté sur www.previs.ch/fr/vermoegensanlagen.

1.6.8 Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs

1.6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Le 31 décembre 2019, les placements auprès des employeurs étaient constitués d'un prêt de 5 millions de francs accordé à la fondation Siloah (rémunération 2019: 2.20%).

1.6.8.2 Explications concernant les réserves de cotisations des employeurs

	2019 CHF	2018 CHF
Situation des réserves de cotisations employeurs au 1.1.	7'854'144	7'105'116
Dépôts	1'244'857	1'680'593
Prélèvement pour le financement des cotisations	-1'195'931	-395'177
Prélèvement pour le maintien de l'effectif	-554'241	-303'547
Prélèvement pour les sorties d'effectifs assurés	-99'709	0
Intérêts	731'166	-232'842
Situation des réserves de cotisations employeurs au 31.12.	7'980'286	7'854'144

Les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées à un taux global de 9.72% (2018: 3.01%).

1.7 Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation

1.7.1 Frais d'administration

La Previs comptabilise ses frais d'administration pour les différents secteurs Prévoyance, Clients et communication, Placements financiers et Placements immobiliers. Les prestations réciproques sont facturées à l'interne.

	2019 CHF	2018 CHF
Frais d'administration bruts ¹	-9'618'795	-9'491'333
Produits prévoyance	185'863	295'167
Frais d'administration moins produits d'administration prévoyance	-9'432'932	-9'196'166
Frais d'administration facturés	4'516'715	4'374'715
Frais d'administration nets	-4'916'217	-4'821'451

¹ L'indemnisation des courtiers en assurance est incluse dans les frais d'administration. Les indemnisations sont effectuées sur les primes de risque et de frais. Les affiliés ou les personnes assurées pour lesquelles des indemnisations sont versées à des courtiers en assurance sur la base de leur employeur doivent, le cas échéant, s'adresser directement aux courtiers en assurance compétents afin de connaître le montant de l'indemnisation.

1.7.2 Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à 24.4 millions de francs et était toujours disponible à la fin 2018.

Dans sa décision du 31 juillet 2019, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations rejette entièrement la plainte et, partant, la requête de reprise. Ainsi, au cours de l'exercice 2019, le montant comptabilisé au niveau de la fondation a été annulé et les bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas ont été reversés aux différentes caisses de prévoyance de l'époque.

1.7.3 Engagement conditionnel vis-à-vis de PKRück Réassurance des caisses de pension SA

Lors de la conclusion du contrat de réassurance pour les risques de décès et d'invalidité avec PKRück en 2013, la Previs a également repris un paquet d'actions. Avec une part de 22.5%, la Previs possède une participation substantielle, ce qui la place sur un pied d'égalité avec les membres fondateurs de l'époque, à savoir Nest, PKG et Abendrot.

De nouvelles dispositions réglementaires imposent de garantir la solvabilité permanente de PKRück. Celles-ci prévoient un taux de solvabilité minimum de 100%. PKRück s'est elle-même fixé comme objectif un taux de solvabilité de 200%, avec un minimum de 150%. Les aléas du marché ou d'autres raisons peuvent faire passer le taux de solvabilité en dessous de la barre des 150%. Mais dans ce cas, des mesures doivent être prises immédiatement en vue de remédier à la situation et d'atteindre l'objectif défini.

Pour ce faire, il est indiqué que les actionnaires versent une contribution non assortie d'indemnités dans les réserves de capital libres de PKRück, cette procédure ayant l'avantage d'être rapide et simple. Le contrat correspondant prévoit que le conseil d'administration de PKRück puisse définir le moment à la majorité simple au cours des cinq années qui suivent. Ainsi, le conseil d'administration doit être en mesure de réagir rapidement à l'évolution du marché et aux exigences réglementaires.

Le Conseil de fondation de la Previs a approuvé le contrat le 9 mai 2018. Il a donc dans le même temps pris un engagement conditionnel de 6.975 millions de francs au maximum pour les années 2018 à 2022.

L'engagement n'a pas été porté au bilan à titre d'engagement conditionnel.

1.8 Dispositions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels 2018 ont été approuvés sans condition par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) le 8 octobre 2019. Aucune contrainte n'a été imposée.

1.9 Autres informations relatives à la situation financière

1.9.1 Découvert / explication des mesures prises

Au 31 décembre 2019, seule la caisse de prévoyance Retraités affichait un taux de couverture inférieur à 100%, à savoir 98.30%. Elle est maintenue entre 98% et 102%.

Conformément au rapport actuariel, il n'est à l'heure actuelle pas nécessaire d'engager des mesures.

1.9.2 Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2019, cinq ont donné lieu à une liquidation partielle. Ces liquidations partielles n'ont pas encore pu être clôturées, mais un acompte des capitaux de couverture a cependant été versé auprès des nouvelles institutions de prévoyance. Le droit collectif aux provisions n'a pas encore été transféré à la date de clôture du bilan.

Deux clients représentant un total de 617 assurés et retraités ont quitté une caisse de prévoyance Association au 1er janvier 2020 pour rejoindre une autre caisse de prévoyance de la Previs. Ces transferts ont donné lieu à une liquidation partielle. Les comptes annuels 2019 tiennent compte d'une délimitation à hauteur de la part de réserves de fluctuation de valeurs des capitaux de prévoyance concernés.

1.9.3 Valeurs patrimoniales gagées

Pour la couverture des opérations de change à terme, notre banque attitrée possède un droit de gage sur notre portefeuille de titres à hauteur de 50 millions de francs. Pour les dérivés cotés en bourse, des valeurs patrimoniales ad hoc ont été gagées en sus dans notre fonds à investisseur unique.

1.10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

En date du 16 mars 2020, le Conseil fédéral a qualifié la situation en Suisse de situation extraordinaire. A l'heure actuelle, il est impossible d'évaluer les conséquences de cette décision qui s'ajoute aux mouvements sur les marchés des capitaux qui ont préalablement impacté la Previs. Il faut néanmoins partir du principe que par rapport à aujourd'hui, la situation va considérablement se détériorer en ce qui concerne les degrés de couverture des différentes caisses de prévoyance.

Résultat d'exploitation 2019

Caisse de prévoyance Comunitas



Dilemme

A la clôture de l'exercice 2019, les caisses de pension affichent des rendements record de 9%, voire plus. Pour autant, les assurés ne se voient créditer que des intérêts compris entre 1 et 2% en moyenne sur les avoirs de vieillesse.

Dans la stratégie adoptée, le Conseil de fondation de Previs Prévoyance a montré qu'il entendait atténuer l'effet de redistribution entre les assurés actifs et les retraités. Une rémunération supérieure des avoirs de vieillesse doit permettre d'atteindre cet objectif.

Certains facteurs imposent la plus grande prudence dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Conseil de fondation est confronté à un dilemme entre les préoccupations des assurés et le fait qu'il lui incombe d'assurer le financement des obligations actuelles et futures tout comme la stabilité de la Previs. Cette responsabilité, associée aux exigences toujours plus strictes du régulateur, contraint le Conseil de fondation à placer une partie des rendements obtenus à la fin de l'exercice 2019 dans les réserves de la Previs.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'419'021	2'192'698
Taux de couverture	102.04%	96.43%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.00%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.00%	2.25%
Taux de conversion	5.80%	5.80%
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.90%	11.43%
Rendement des placements	9.70%	-3.08%
Nombre d'employeurs	603	619
Nombre d'assurés	12'569	12'031
Nombre de rentiers	3'382	3'212

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	16'058	31'604
Placements de fortune	2'392'548	2'153'571
Créances	36'15	873
Actifs provenant des contrats d'assurance	6'800	6'650
Total des actifs	2'419'021	2'192'698

Passifs	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	131'797	54'363
Compte de régularisation passif	33	66
Délimitation de la revalorisation des biens immobiliers ex-Comunitas ²⁾	-	10'007
Réserves de cotisations des employeurs	1'103	1'104
Capital de prévoyance assurés actifs	1'307'744	1'312'463
Capital de prévoyance rentiers	881'800	864'096
Provision pour changement de base	17'636	12'961
Provision pour taux de conversion	31'340	15'563
Provision pour pertes sur les retraités LPP	1'964	889
Réserve de fluctuation de valeurs	45'602	-
Découvert de couverture	-	-78'815
Total des passifs	2'419'021	2'192'698

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

²⁾ De plus amples informations se trouvent en page 4, Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.

L'année 2019 a surpris les acteurs du marché en termes de placements. Une fois de plus, cette évolution fulgurante s'explique principalement par la politique monétaire ultra-expansionniste des principales banques centrales. Les marchés des actions ont connu une évolution extrêmement positive. Nos **actions** mondiales (en CHF) ont grimé de plus de 23% et les actions suisses de plus de 28%. Les actions des pays émergents ont été un peu plus à la peine avec une croissance légèrement supérieure à 16%.

Une nouvelle baisse significative des **taux d'intérêt** a permis d'enregistrer des gains de valorisation sur les portefeuilles d'obligations. Les obligations suisses ont affiché une performance de 1.4% et les obligations étrangères ont gagné 3.4%.

Les **investissements immobiliers** – en particulier notre portefeuille suisse de placements directs – apportent une contribution permanente au résultat global, à hauteur de +4.6% en 2019. En comparaison avec les fonds immobiliers cotés en bourse qui ont connu une progression de plus de 20% en moyenne, ce résultat paraît faible. Mais les agios moyens des fonds cotés en bourse s'élevaient à un taux vertigineux de 32% à la fin 2019. **Dans l'ensemble, les valeurs patrimoniales ont poursuivi leur envolée en 2019.**

Avec une performance de 9.7% (2018: -3.08%) et une augmentation correspondante du taux de couverture de 5.61%, l'année boursière a été particulièrement favorable; l'objectif des réserves de fluctuation de valeurs a été porté à 17.9% car les hypothèses relatives à la volatilité sont basées sur une série chronologique beaucoup plus longue.

Perspectives 2020: l'apparition et la propagation rapide du coronavirus soufflent un vent de panique sur les marchés de placement. Un krach historique secoue les marchés boursiers, les volatilités explosent. Personne ne sait quand les marchés finiront par se stabiliser. Pour cela, le nombre de nouveaux cas d'infection doit reculer, le climat de peur et d'insécurité ambiant doit s'estomper et les tensions autour de la crise économique doivent s'apaiser. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'estimer les impacts sur l'économie et l'activité des entreprises.

Stratégie 2017-2021: impact sur la fondation et les caisses de pré- voyance

En 2016, les mesures ci-dessous ont notamment été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021:

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% à la fin de l'exercice 2017.
- Le taux de conversion sera progressivement réduit à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022 → 2019: 5.8% à 65 ans.
- L'effet de redistribution entre les actifs et les retraités doit être atténué par le niveau de rémunération des avoires de vieillesse basé sur le taux de couverture → taux d'intérêt supplémentaire requis par la commission de prévoyance.
- En 2019, l'exercice se clôture avec la constitution de deux tiers des provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces pertes surviennent lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Composition de la commission de prévoyance

Membres 2019:

- Martin Kuratli (représentant des employés, présidence)
- René Küng (représentant des employés jusqu'au 30 juin 2019)
- Reto Lindegger (représentant des employeurs)
- Hansjakob Schmid (représentant des employeurs)

Compte d'exploitation

	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	110'774	108'431
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	97'923	95'908
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	12'777	12'523
Dont cotisations des années précédentes	73	-
Dont retraits des réserves de cotisations des employeurs	-	-
Cotisations de tiers	12'669	10'208
Dont apports uniques (employeur et employé)	11'498	9'386
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	-	157
Dont subventions du fonds de garantie	1'171	865
Prestations d'entrée	121'724	93'382
Dont prestations de libre passage	101'419	85'745
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	13'055	3'042
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	7'250	4'595
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1) 245'167	212'020
Prestations et versements anticipés	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Prestations réglementaires	-90'437	-82'868
Dont rentes (périodiques)	-61'439	-59'156
Dont versements de capital (uniques)	-28'999	-23'712
Prestations de sortie	-203'191	-126'244
Dont prestations de libre passage	-89'488	-84'688
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-4'459	-4'507
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés 3)	-109'244	-37'049
Dépenses relatives aux prestations et versements	2) -293'628	-209'111
Activité d'assurance	3) 31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	245'167	212'020
Dépenses relatives aux prestations et versements	-293'628	-209'111
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	23'865	-21'367
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-17'081	-18'840
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-21'519	-1'755
Dissolution (+)/constitution (-) des fonds libres/réserves de cotisations des employeurs	100	-157
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	-2'220	542
Rémunération du capital d'épargne 4)	-19'767	-13'047
Produits de prestations d'assurance 5)	3'382	1'974
Frais d'administration bruts	2'938	-
Charges d'assurance 6)	-11'845	-11'206
Résultat net de l'activité d'assurance	-90'607	-60'947
Utilisation des produits	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	4) -90'607	-60'947
Résultat net des placements	218'482	-70'867
Frais d'administration bruts	-3'461	-3'360
Total intermédiaire	124'417	-135'174
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-45'602	56'359
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	-78'815	78'815

3) Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

4) Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des assurés en incapacité de gain.

5) Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

6) Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

1) L'augmentation du nombre d'assurés a entraîné une hausse des recettes provenant des cotisations et des prestations d'entrée. Les prestations de libre passage des assurés en cas de reprise d'effectifs d'assurés au 1^{er} janvier 2019 et les affiliations créées par fusion au sein de la caisse de prévoyance Comunitas (voir également le nombre d'affiliations à la page 1) sont particulièrement frappantes.

2) Les dépenses réalisées en 2019 ont fortement augmenté en raison des résiliations. Les prestations versées aux retraités, aussi bien sous forme de rente que de capital, sont également plus élevées car leur nombre ne cesse de croître.

3) Dans l'activité d'assurance, le capital de prévoyance à constituer, la rémunération de l'avoire de vieillesse, l'augmentation du capital-vieillesse (calculée par l'expert en assurances) et les provisions nécessaires (voir page 1 pour plus de détails) sont déduits du solde de «cash-flow».

L'évolution des comptes de réserves de cotisations des employeurs, les sommes versées par le réassureur (CHF 3'382 millions) et les primes payées au réassureur (CHF 11'845 millions) doivent figurer dans l'activité d'assurance.

4) Le résultat négatif de l'activité d'assurance est compensé avec les bénéfices produits par les placements, les frais d'administration (frais de courtage compris) et le déficit enregistré l'année précédente (= découvert). Au 31 décembre 2019, la caisse de prévoyance affiche un bénéfice de CHF 124'417 millions.

Taux d'intérêt technique: le Conseil de fondation a décidé d'utiliser un taux d'intérêt technique de 2% pour calculer le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2019. Pour baisser ce taux de 0.25% il a fallu augmenter le capital-vieillesse de CHF 55 millions et renforcer les provisions à hauteur de CHF 42.4 millions à l'échelle de la fondation. Ce faisant, la caisse de prévoyance Comunitas a vu son taux de couverture réduit de 1.88%.

Assemblée des délégués du

16 juin 2020: élection de 4 membres du Conseil de fondation (remplacement et élargissement), élection de 4 membres de la commission de prévoyance.

Réforme de la LPP: un délai supplémentaire a été accordé jusqu'en mai 2020 pour la procédure de consultation. La proposition du Conseil fédéral semble vouée à l'échec.

Appli destinée aux assurés: toutes les fonctions de l'appli seront disponibles sous peu comme solution web.

Portail d'entreprise: pour toutes les affiliations dès le printemps 2020.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'307'744	1'312'463
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	881'800	864'096
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	2'189'544	2'176'559
Provision pour changement de base	17'636	12'961
Provision pour taux de conversion	31'340	15'563
Provision pour pertes sur les retraites LPP	1'964	889
Total intermédiaire des provisions techniques	50'940	29'414
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds)	2'240'485	2'205'973
Réserves pour fluctuation de valeurs	45'602	-
Découvert	-	-78'815
Avoir de prévoyance disponible	2'286'087	2'127'159
Taux de couverture consolidé	102.04%	96.43%

Assurés et rentiers

	2019	2018
Nombre d'assurés	12'569	12'031
Dont femmes	8'184	7'774
Dont hommes	4'385	4'257
Age moyen des assurés actifs	45.58	45.59
Nombre de rentiers	3'382	3'212
Dont rentes des vieillesse	2'588	2'473
Dont rentes d'invalidité	282	255
Dont rentes de conjoint	408	401
Dont rentes pour enfant/orphelin	101	80
Dont autres rentes	3	3
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.91	71.79

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2019	31.12.2018
Capital de prévoyance des rentiers en CHF	881'800'272	864'096'281
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	1'307'744'125	1'312'462'971
Capital de prévoyance des rentiers en % par rapport à celui des assurés actifs	67.43%	65.84%

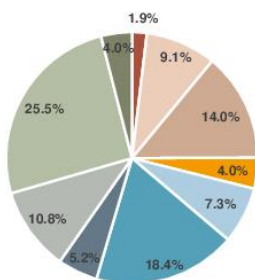
Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'419'021	2'192'698	2'233'579	2'078'559	1'995'935
Taux de couverture	102.04%	96.43%	102.62%	99.05%	95.74%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.00%	1.75%	2.00%	1.75%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance)	2.00%	2.25%	2.25%	2.75%	3.00%
Taux de conversion	5.80%	5.80%	6.00%	6.20%	6.40%
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30	Strategie 30	Comunitas	Comunitas
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.90%	11.43%	12.43%	16.30%	18.10%
Rendement des placements	9.70%	-3.08%	8.37%	5.75%	-0.29%
Nombre d'employeurs	603	619	634	641	663
Nombre d'assurés	12'569	12'031	11'778	11'805	12'131
Age moyen des assurés actifs	45.58	45.59	46.20	n.v.	n.v.
Nombre de rentiers	3'382	3'212	3'139	3'038	2'960
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.91	71.79	70.98	n.a.	n.a.

Bilan: les engagements envers les actifs et les retraités se sont accrues. En raison de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 2.25% à 2.0%, il a fallu augmenter le capital de couverture des rentes ainsi que les provisions pour changement de bases (bases statistiques à la fin 2020) et la baisse du taux de conversion à la date de référence, à savoir le 31 décembre 2019. La provision pour baisse du taux de conversion est nettement plus importante que l'année précédente car la différence entre le taux de conversion réglementaire et le taux de conversion techniquement correct de 5% doit être calculée selon un taux d'intérêt technique de 2%. En 2019, l'exercice se clôture avec la constitution de deux tiers des provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces pertes surviennent lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Le rapport entre le capital de prévoyance des actifs et celui des bénéficiaires de rentes a évolué en faveur des assurés actifs. Cette évolution est certes très favorable, mais elle devrait s'inverser à l'avenir. Les âges moyens restent stables; la prospection de nouveaux clients ou la résiliation de conventions d'affiliation ne les font que très peu varier.

Le nombre d'affiliations baisse légèrement d'année en année: d'une part, des affiliations quittent la Previs ou créent une caisse de prévoyance propre; d'autre part, certaines affiliations fusionnent au sein de la caisse de prévoyance ou des affiliations sans assurés sont officiellement «fermées».



Composition des placements Stratégie 30	Tactique 2019 en %	Stratégie 2019 en %
Liquidités	1.9%	1.0%
Obligations suisses	9.1%	8.0%
Obligations étrangères	14.0%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.0%
Actions suisses	7.3%	7.0%
Actions étrangères	18.4%	18.0%
Actions marchés émergents	5.2%	5.0%
Placements alternatifs	10.8%	7.0%
Placements immobiliers suisses	25.5%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.0%

Informations supplémentaires

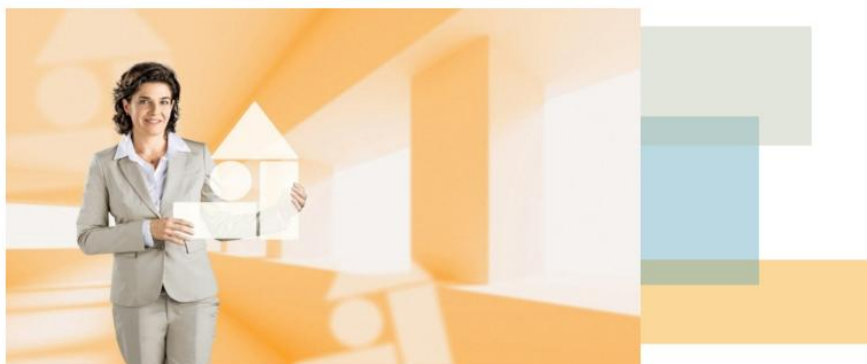
Liquidation partielle

Parmi les cinq contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2019, trois ont donné lieu à une liquidation partielle. Ces liquidations partielles seront clôturées au plus tard d'ici fin juin 2020, un acompte des capitaux de couverture a déjà été versé en janvier auprès des nouvelles institutions de prévoyance.

Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions et était toujours disponible à la fin 2018.

Dans sa décision du 31 juillet 2019, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations rejette entièrement la plainte et, partant, la requête de reprise. Ainsi, au cours de l'exercice 2019, le montant comptabilisé au niveau de la fondation a été annulé et les bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas ont été reversés aux différentes caisses de prévoyance de l'époque.



Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
Quand prévoyance
rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2019

Caisse de prévoyance Service Public



Dilemme

A la clôture de l'exercice 2019, les caisses de pension affichent des rendements record de 9%, voire plus. Pour autant, les assurés ne se voient créditer que des intérêts compris entre 1 et 2% en moyenne sur les avoirs de vieillesse.

Dans la stratégie adoptée, le Conseil de fondation de Previs Prévoyance a montré qu'il entendait atténuer l'effet de redistribution entre les assurés actifs et les retraités. Une rémunération supérieure des avoirs de vieillesse doit permettre d'atteindre cet objectif.

Certains facteurs imposent la plus grande prudence dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Conseil de fondation est confronté à un dilemme entre les préoccupations des assurés et le fait qu'il lui incombe d'assurer le financement des obligations actuelles et futures tout comme la stabilité de la Previs. Cette responsabilité, associée aux exigences toujours plus strictes du régulateur, contraint le Conseil de fondation à placer une partie des rendements obtenus à la fin de l'exercice 2019 dans les réserves de la Previs.

Chiffre-clé	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'797'589	2'593'468
Taux de couverture	103.54%	97.62%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.75%	1.00%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.00%	2.25%
Taux de conversion	5.80%	5.90%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.90%	11.43%
Rendement des placements	9.70%	-3.08%
Nombre d'employeurs	631	634
Nombre d'assurés	14'475	13'872
Nombre de rentiers	4'850	4'890

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	15'530	19'831
Placements de fortune	2'768'397	2'539'385
Créances	8'616	29'464
Actifs provenant des contrats d'assurance	5'046	4'788
Total des actifs	2'797'589	2'593'468

Passifs	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	28'820	65'026
Délimitation de la revalorisation des biens immobiliers ex-Comunitas ²⁾	-	12'239
Réserves de cotisations des employeurs	4'542	4'626
Capital de prévoyance assurés actifs	1'385'750	1'336'854
Capital de prévoyance rentiers	1'223'340	1'200'826
Provision pour changement de base	24'467	18'012
Provision pour taux de conversion	32'528	15'477
Provision pour pertes sur les retraites LPP	3'593	1'712
Réserve de fluctuation de valeurs	94'550	-
Découvert de couverture	-	-61'303
Total des passifs	2'797'589	2'593'468

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y.c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

²⁾ De plus amples informations se trouvent en page 4, Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.

L'année 2019 a surpris les acteurs du marché en termes de placements. Une fois de plus, cette évolution fulgurante s'explique principalement par la politique monétaire ultra-expansionniste des principales banques centrales. Les marchés des actions ont connu une évolution extrêmement positive. Nos actions mondiales (en CHF) ont grimpé de plus de 23% et les actions suisses de plus de 28%. Les actions des pays émergents ont été un peu plus à la peine avec une croissance légèrement supérieure à 16%.

Une nouvelle baisse significative des taux d'intérêt a permis d'enregistrer des gains de valorisation sur les portefeuilles d'obligations. Les obligations suisses ont affiché une performance de 1.4% et les obligations étrangères ont gagné 3.4%.

Les investissements immobiliers – en particulier notre portefeuille suisse de placements directs – apportent une contribution permanente au résultat global, à hauteur de +4.6% en 2019. En comparaison avec les fonds immobiliers cotés en bourse qui ont connu une progression de plus de 20% en moyenne, ce résultat paraît faible. Mais les agios moyens des fonds cotés en bourse s'élevaient à un taux vertigineux de 32% à la fin 2019. Dans l'ensemble, les valeurs patrimoniales ont poursuivi leur envolée en 2019.

Avec une performance de 9.7% (2018: -3.08%) et une augmentation correspondante du taux de couverture de 5.92%, l'année boursière a été particulièrement favorable; l'objectif des réserves de fluctuation de valeurs a été porté à 17.9% car les hypothèses relatives à la volatilité sont basées sur une série chronologique beaucoup plus longue.

Perspectives 2020: l'apparition et la propagation rapide du coronavirus soufflent un vent de panique sur les marchés de placement. Un krach historique secoue les marchés boursiers, les volatilités explosent. Personne ne sait quand les marchés finiront par se stabiliser. Pour cela, le nombre de nouveaux cas d'infection doit reculer, le climat de peur et d'insécurité ambiant doit s'estomper et les tensions autour de la crise économique doivent s'apaiser. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'estimer les impacts sur l'économie et l'activité des entreprises.

Stratégie 2017-2021: impact sur la fondation et les caisses de pré- voyance

En 2016, les mesures ci-dessous ont notamment été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021:

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% à la fin de l'exercice 2017.
- Le taux de conversion sera progressivement réduit à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022 → 2019: 5.8% à 65 ans.
- L'effet de redistribution entre les actifs et les retraités doit être atténué par le niveau de rémunération des avoirs de vieillesse basé sur le taux de couverture → taux d'intérêt supplémentaire requis par la commission de prévoyance.
- En 2019, l'exercice se clôture avec la constitution de deux tiers des provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces pertes surviennent lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Composition de la com- mission de prévoyance

Membres 2019:

- Beat Moser (repr. des employeurs, présidence)
- Marc Kaufmann (repr. des employeurs)
- Michel Tschan (repr. des employeurs)
- Katharina Botteron-Heitz (repr. des employés)
- Stephan Oberli (repr. des employés)
- Barbara Schär (repr. des employés)

Compte d'exploitation

	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	111'680	111'102
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	96'396	95'576
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	12'221	12'110
Dont frais d'administration (employeur et employé)	3'420	3'416
Dont cotisations des années précédentes	25	-
Dont retraits des réserves de cotisations des employeurs	-381	-
Cotisations de tiers	12'935	10'939
Dont apports uniques (employeur et employé)	11'410	9'254
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	291	473
Dont subventions du fonds de garantie	1'234	1'212
Prestations d'entrée	137'362	123'586
Dont prestations de libre passage	113'315	110'601
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	19'615	6'618
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	4'432	6'367
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1) 261'977	245'628
Prestations et versements anticipés	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Prestations réglementaires	-125'077	-114'751
Dont rentes (périodiques)	-89'332	-88'175
Dont versements de capital (uniques)	-35'746	-26'575
Prestations de sortie	-133'166	-152'496
Dont prestations de libre passage	-124'195	-101'537
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-3'939	-2'674
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	-5'032	-48'085
Dépenses relatives aux prestations et versements	2) -258'243	-267'246
Activité d'assurance	3) 31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	261'977	245'628
Dépenses relatives aux prestations et versements	-258'243	-267'246
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	-26'161	1'606
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-22'231	1'651
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-25'386	-2'916
Dissolution (+)/constitution (-) des fonds libres/ réserves de cotisations des employeurs	515	-197
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	-969	1'194
Rémunération du capital d'épargne	-22'693	-13'140
Produits de prestations d'assurance ⁴⁾	6'825	4'835
Charges d'assurance ⁵⁾	-8'970	-9'003
Résultat net de l'activité d'assurance	-95'336	-37'587
Utilisation des produits	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	4) -95'336	-37'587
Résultat net des placements	255'650	-82'519
Frais d'administration bruts	-4'463	-4'524
Total intermédiaire	155'854	-124'630
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-94'550	63'327
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	-61'303	61'303

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

⁵⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

1) L'augmentation du nombre d'assurés a entraîné une hausse considérable des recettes provenant des cotisations et des prestations d'entrée. L'accroissement des apports liés à la reprise d'effectifs d'assurés au 1^{er} janvier 2019 est particulièrement frappant: 7 affiliations nouvelles et créées par fusion au sein de la caisse de prévoyance (voir également le nombre d'affiliations à la page 1).

2) Les dépenses ont connu en 2019 un léger recul, qui s'explique notamment par le faible nombre de résiliations. A l'inverse, on constate une hausse des prestations versées aux retraités, aussi bien sous forme de rente que de capital, car leur nombre ne cesse de croître.

3) Dans l'activité d'assurance, le capital de prévoyance à constituer, la rémunération de l'avoir de vieillesse, l'augmentation du capital-vieillesse (calculs effectués par l'expert en assurances) et les provisions nécessaires (voir page 1 pour plus de détails) sont déduits du solde de «cash-flow». L'évolution des comptes de réserves de cotisations des employeurs, les sommes versées par le réassureur (CHF 6'825 millions) et les primes payées au réassureur (CHF 8'970 millions) doivent figurer dans l'activité d'assurance.

4) Le résultat négatif de l'activité d'assurance est compensé avec les bénéfices produits par les placements, les frais d'administration (frais de courtage compris) et le déficit enregistré l'année précédente (= découvert). Au 31 décembre 2019, la caisse de prévoyance affiche un bénéfice de CHF 155'854 millions.

Taux d'intérêt technique: le Conseil de fondation a décidé d'utiliser un taux d'intérêt technique de 2% pour calculer le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2019. Pour baisser ce taux de 0.25%, il a fallu augmenter le capital-vieillesse de CHF 55 millions et renforcer les provisions à hauteur de CHF 42.4 millions à l'échelle de la fondation. Ce faisant, la caisse de prévoyance Service Public a vu son taux de couverture réduit de 1.9%.

Assemblée des délégués du

16 juin 2020: élection de 4 membres du Conseil de fondation (remplacement et élargissement).

Réforme de la LPP: un délai supplémentaire a été accordé jusqu'en mai 2020 pour la procédure de consultation. La proposition du Conseil fédéral semble vouée à l'échec.

Appli destinée aux assurés: toutes les fonctions de l'appli seront disponibles sous peu comme solution web.

Portail d'entreprise: pour toutes les affiliations dès le printemps 2020.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'385'750	1'336'854
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	1'223'340	1'200'826
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	2'609'090	2'537'680
Provision pour changement de base	24'467	18'012
Provision pour taux de conversion	32'528	15'477
Provision pour pertes sur les retraites LPP	3'593	1'712
Total intermédiaire des provisions techniques	60'587	35'201
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	2'669'677	2'572'881
Réserves pour fluctuation de valeurs	94'550	-
Découvert	-	-61'303
Avoir de prévoyance disponible	2'764'228	2'511'578
Taux de couverture consolidé	103.54%	97.62%
(avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)		

Assurés et rentiers

	2019	2018
Nombre d'assurés	14'475	13'872
Dont femmes	10'516	10'039
Dont hommes	3'959	3'833
Age moyen des assurés actifs	45.25	45.31
Nombre de rentiers	4'850	4'890
Dont rentes des vieillesse	3'924	3'963
Dont rentes d'invalidité	281	272
Dont rentes de conjoint	547	554
Dont rentes pour enfant/orphelin	95	99
Dont autres rentes	3	2
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	72.38	73.09

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2019	31.12.2018
Capital de prévoyance des rentiers en CHF	1'223'340'065	1'200'825'903
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	1'385'750'270	1'336'854'182
Capital de prévoyance des rentiers en % par rapport à celui des assurés actifs	88.28%	89.82%

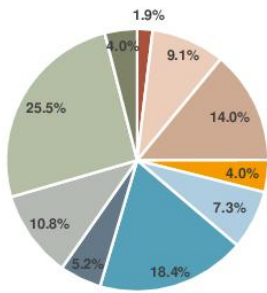
Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Somme du bilan (1'000 CHF)	2'797'589	2'593'468	2'725'598	2'578'141	2'648'241
Taux de couverture	103.54%	97.62%	102.47%	97.09%	95.37%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2010 / PT
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.75%	1.00%	1.50%	1.25%	1.75%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.00%	2.25%	2.25%	2.75%	3.00%
Taux de conversion	5.80%	5.90%	6.00%	6.00%	6.00%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240	240	240	240
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30	Strategie 30	Strategie 30	Strategie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.90%	11.43%	12.43%	13.89%	13.00%
Rendement des placements	9.70%	-3.08%	8.37%	7.51%	0.79%
Nombre d'employeurs	631	634	653	667	659
Nombre d'assurés	14'475	13'872	14'119	14'730	17'003
Age moyen des assurés actifs	45.25	45.31	45.99	45.96	45.40
Nombre de rentiers	4'850	4'890	4'729	4'724	4'942
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	72.38	73.09	72.35	n.a.	n.a.

Bilan: les engagements envers les actifs et les retraités se sont accrus. En raison de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 2.25% à 2.0%, il a fallu augmenter le capital de couverture des rentes ainsi que les provisions pour changement de bases (bases statistiques à la fin 2020) et la baisse du taux de conversion à la date de référence, à savoir le 31 décembre 2019. La provision pour baisse du taux de conversion est nettement plus importante que l'année précédente car la différence entre le taux de conversion réglementaire et le taux de conversion techniquement correct de 5% doit être calculée selon un taux d'intérêt technique de 2%. En 2019, l'exercice se clôture avec la constitution de deux tiers des provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces pertes surviennent lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Le rapport entre le capital de prévoyance des actifs et celui des bénéficiaires de rentes a évolué en faveur des assurés actifs. Cette évolution est certes très favorable, mais elle devrait s'inverser à l'avenir. Les âges moyens restent stables; la prospection de nouveaux clients et la résiliation de conventions d'affiliation ne les font que très peu varier.

Le nombre d'affiliations baisse légèrement d'année en année: d'une part, des affiliations quittent la Previs ou créent une caisse de prévoyance propre; d'autre part, certaines affiliations fusionnent au sein de la caisse de prévoyance ou des affiliations sans assurés sont officiellement «fermées».



Composition des placements	Tactique 2019 en %	Stratégie 2019 en %
Stratégie 30		
Liquidités	1.9%	1.0%
Obligations suisses	9.1%	8.0%
Obligations étrangères	14.0%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.0%
Actions suisses	7.3%	7.0%
Actions étrangères	18.4%	18.0%
Actions marchés émergents	5.2%	5.0%
Placements alternatifs	10.8%	7.0%
Placements immobiliers suisses	25.5%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.0%

Informations supplémentaires

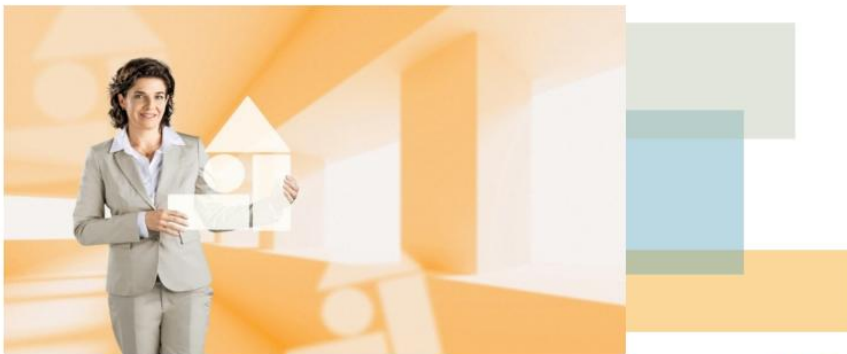
Liquidation partielle

Parmi les quatre contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2019, un a donné lieu à une liquidation partielle. Cette liquidation partielle sera clôturée au plus tard d'ici fin juin 2020, un acompte des capitaux de couverture a déjà été versé en janvier auprès de la nouvelle institution de prévoyance.

Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions et était toujours disponible à la fin 2018.

Dans sa décision du 31 juillet 2019, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations rejette entièrement la plainte et, partant, la requête de reprise. Ainsi, au cours de l'exercice 2019, le montant comptabilisé au niveau de la fondation a été annulé et les bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas ont été reversés aux différentes caisses de prévoyance de l'époque.



Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
Quand prévoyance
rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2019

Caisse de prévoyance Stratégie 30



Dilemme

A la clôture de l'exercice 2019, les caisses de pension affichent des rendements record de 9%, voire plus. Pour autant, les assurés ne se voient créditer que des intérêts compris entre 1 et 2% en moyenne sur les avoirs de vieillesse.

Dans la stratégie adoptée, le Conseil de fondation de la Previs a montré qu'il entendait atténuer l'effet de redistribution entre les assurés actifs et les retraités. Une rémunération supérieure des avoirs de vieillesse doit permettre d'atteindre cet objectif.

Certains facteurs imposent la plus grande prudence dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Conseil de fondation est confronté à un dilemme entre les préoccupations des assurés et le fait qu'il lui incombe d'assurer le financement des obligations actuelles et futures tout comme la stabilité de la Previs. Cette responsabilité, associée aux exigences toujours plus strictes du régulateur, contraint le Conseil de fondation à placer une partie des rendements obtenus à la fin de l'exercice 2019 dans les réserves de la Previs.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan (1'000 CHF)	23'477	19'321
Taux de couverture	102.95%	97.07%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.50%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.00%	2.25%
Taux de conversion	5.80%	5.90%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.90%	11.43%
Rendement des placements	9.70%	-3.08%
Nombre d'employeurs	24	20
Nombre d'assurés	224	193
Nombre de rentiers	11	8

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

Actifs	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	254	1'873
Placements de fortune	23'097	17'260
Créances	71	137
Actifs provenant des contrats d'assurance	55	51
Total des actifs	23'477	19'321

Passifs	31.12.2019 CHF 1'000	31.12.2018 CHF 1'000
Dettes ¹⁾	288	855
Délimitation de la revalorisation des biens immobiliers ex-Comunitas ²⁾	-	46
Réserves de cotisations des employeurs	25	11
Capital de prévoyance assurés actifs	21'830	18'644
Provision pour taux de conversion ¹⁾	522	250
Provision pour pertes sur les retraites LPP	149	70
Réserve de fluctuation de valeurs ²⁾	664	-
Découvert de couverture	-	-556
Total des passifs	23'477	19'321

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y.c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

²⁾ De plus amples informations se trouvent en page 4, Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.

L'année 2019 a surpris les acteurs du marché en termes de placements. Une fois de plus, cette évolution fulgurante s'explique principalement par la politique monétaire ultra-expansionniste des principales banques centrales. Les marchés des actions ont connu une évolution extrêmement positive. Nos **actions** mondiales (en CHF) ont grimpé de plus de 23% et les actions suisses de plus de 28%. Les actions des pays émergents ont été un peu plus à la peine avec une croissance légèrement supérieure à 16%.

Une nouvelle baisse significative des **taux d'intérêt** a permis d'enregistrer des gains de valorisation sur les portefeuilles d'obligations. Les obligations suisses ont affiché une performance de 1.4% et les obligations étrangères ont gagné 3.4%.

Les **investissements immobiliers** – en particulier notre portefeuille suisse de placements directs – apportent une contribution permanente au résultat global, à hauteur de +4.6% en 2019. En comparaison avec les fonds immobiliers cotés en bourse qui ont connu une progression de plus de 20% en moyenne, ce résultat paraît faible. Mais les agios moyens des fonds cotés en bourse s'élevaient à un taux vertigineux de 32% à la fin 2019. **Dans l'ensemble, les valeurs patrimoniales ont poursuivi leur envolée en 2019.**

Avec une performance de 9.7% (2018:-3.08%) et une augmentation correspondante du taux de couverture de 5.88%, l'année boursière a été particulièrement favorable; l'objectif des réserves de fluctuation de valeurs a été porté à 17.9% car les hypothèses relatives à la volatilité sont basées sur une série chronologique beaucoup plus longue.

Perspectives 2020: l'apparition et la propagation rapide du coronavirus soufflent un vent de panique sur les marchés de placement. Un krach historique secoue les marchés boursiers, les volatilités explosent. Personne ne sait quand les marchés finiront par se stabiliser. Pour cela, le nombre de nouveaux cas d'infection doit reculer, le climat de peur et d'insécurité ambiant doit s'estomper et les tensions autour de la crise économique doivent s'apaiser. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'estimer les impacts sur l'économie et l'activité des entreprises.

Stratégie 2017-2021: impact sur la fondation et les caisses de pré- voyance

En 2016, les mesures ci-dessous ont notamment été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021:

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% à la fin de l'exercice 2017.
- Le taux de conversion sera progressivement réduit à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022 → 2019: 5.8% à 65 ans.
- L'effet de redistribution entre les actifs et les retraités doit être atténué par le niveau de rémunération des avoies de vieillesse basé sur le taux de couverture → taux d'intérêt supplémentaire requis par la commission de prévoyance.
- En 2019, l'exercice se clôture avec la constitution de deux tiers des provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces pertes surviennent lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Composition de la commission de pré- voyance

Membres 2019:

- Peter Büchli (représentant des employeurs, présidence)
- Marianne Aebersold (représentante des employés depuis le 1^{er} avril 2019)
- Andreas Recher (représentant des employés)
- Peter Rieder (représentant des employeurs)

Compte d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	1'616	1'392
Dont cotisations d'épargne (employeur et employé)	1'357	1'165
Dont cotisations de risque (employeur et employé)	206	180
Dont frais d'administration (employeur et employé)	54	47
Dont cotisations des années précédentes	-	-
Dont retraits des réserves de cotisations des employeurs	-	-
Cotisations de tiers	507	193
Dont apports uniques (employeur et employé)	450	161
Dont apports aux réserves de cotisations des employeurs	12	-
Dont subventions du fonds de garantie	45	32
Prestations d'entrée	3'471	10'868
Dont prestations de libre passage	1'383	971
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	3)	2'038
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	50	40
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	5'594	12'453
Prestations et versements anticipés	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations de sortie	-2'470	-1'445
Dont prestations de libre passage	-633	-823
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-64	-200
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés ³⁾	4)	-1'773
Dépenses relatives aux prestations et versements	-2'470	-1'445
Activité d'assurance	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	5'594	12'453
Dépenses relatives aux prestations et versements	-2'470	-1'445
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Assurés actifs	-2'882	-10'578
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-	-
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-350	-171
Dissolution (+)/constitution (-) des fonds libres/réserves de cotisations des employeurs	-12	-12
Charges (-)/produits (+) de liquidations partielles	-	-
Rémunération du capital d'épargne	-305	-254
Charges d'assurance ⁴⁾	-146	-118
Résultat net de l'activité d'assurance	-569	-142
Utilisation des produits	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-569	-142
Résultat net des placements	1'878	-551
Frais d'administration bruts	-88	-79
Total intermédiaire	1'220	-772
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-664	216
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	-556	556

³⁾ Sorties collectives survenant lors de la sortie d'un employeur de la caisse de prévoyance.

⁴⁾ Ce poste inclut les primes de risque et de PKRück ainsi que les cotisations dans le fonds de garantie.

Explications relatives au bilan et au compte de résultat

- 1) On constate une augmentation des **provisions** pour taux de conversion (CHF +272'000) et pour pertes sur les retraites LPP (CHF +79'000). Celle-ci s'explique par l'abaissement du taux d'intérêt technique de 2.25% à 2.0%, qui entraîne à son tour une baisse du taux de couverture de -1.41 point de pourcentage (état au 31 décembre 2019).
- 2) Malgré l'augmentation des provisions, le **découvert de 2018** s'est alourdi et les réserves de fluctuation de valeur ont pu être constituées (2018: CHF -556'000/2019: CHF +664'000).
- 3) Le poste «**Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés**» inclut le transfert des nouvelles affiliations enregistrées en 2019.
- 4) Le poste «**Prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés**» inclut les départs à la retraite enregistrés en 2019 (affiliation à la caisse de prévoyance Retraités) qui se chiffrent à CHF 1'689 millions et les pertes sur les retraites (TDC, LPP) qui atteignent la somme de CHF 84'000.-.

Taux d'intérêt technique: le Conseil de fondation a décidé d'utiliser un taux d'intérêt technique de 2% pour calculer le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (caisse de prévoyance Retraités) au 31 décembre 2019. Pour baisser ce taux de 0.25%, il a fallu augmenter le capital-vieillesse de CHF 55 millions et renforcer les provisions à hauteur de CHF 42.4 millions à l'échelle de la fondation.

Assemblée des délégués du

16 juin 2020: élection de 4 membres du Conseil de fondation (remplacement et élargissement).

Réforme de la LPP: un délai supplémentaire a été accordé jusqu'en mai 2020 pour la procédure de consultation. La proposition du Conseil fédéral semble vouée à l'échec.

Appli destinée aux assurés: toutes les fonctions de l'appli seront disponibles sous peu comme solution web.

Portail d'entreprise: pour toutes les affiliations dès le printemps 2020.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	21'830	18'644
Provision pour taux de conversion	522	250
Provision pour pertes sur les retraites LPP	149	70
Total intermédiaire des provisions techniques	670	320
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	22'501	18'964
Réserves pour fluctuation de valeurs	664	-
Découvert	-	-556
Avoir de prévoyance disponible	23'164	18'408
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	102.95%	97.07%

Assurés et rentiers

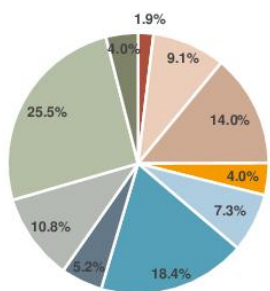
	2019	2018
Nombre d'assurés	224	193
- Dont femmes	131	110
- Dont hommes	93	83
Age moyen des assurés actifs	44.55	45.04
Nombre de rentiers	11	8
- Dont rentes des vieillesse	10	7
- Dont rentes d'invalidité	-	-
- Dont rentes de conjoint	1	1
- Dont rentes pour enfant/orphelin	-	-
- Dont autres rentes	-	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	69.42	71.75

Rapport entre assurés et rentiers

	31.12.2019	31.12.2018
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en CHF	2'930'153	816'631
Capital de prévoyance des rentiers du collectif de rentiers en CHF	172'596'395	134'611'520
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en % par rapport à celui du collectif de rentiers	1.70%	0.61%
Capital de prévoyance des assurés actifs en CHF	21'830'432	18'643'889
Capital de prévoyance des rentiers de la caisse de prévoyance en % par rapport à celui des assurés actifs	13.42%	4.38%

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Somme du bilan (1'000 CHF)	23'477	19'321	11'516	1'395	149
Taux de couverture	102.95%	97.07%	102.71%	104.51%	102.72%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2010 / PT
Rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	1.50%	1.50%	2.25%	1.25%	1.75%
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.00%	2.25%	2.25%	2.75%	3.00%
Taux de conversion	5.80%	5.90%	6.00%	6.00%	6.00%
Frais d'administration facturés (CHF)	240	240	240	240	240
Stratégie de placement	Strategie 30	Strategie 30	Strategie 30	Strategie 30	Strategie 30
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	17.90%	11.43%	12.43%	13.89%	13.00%
Rendement des placements	9.70%	-3.08%	8.37%	7.51%	2.01%
Nombre d'employeurs	24	20	12	6	1
Nombre d'assurés	224	193	60	14	1
Age moyen des assurés actifs	44.55	45.04	46.53	44.73	36.62
Nombre de rentiers	11	8	2	2	0
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	69.42	71.75	81.96	n.a.	n.a.



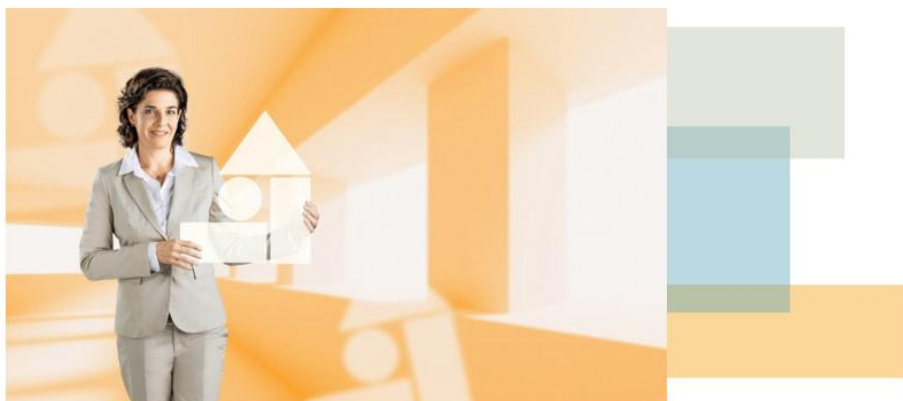
Composition des placements	Tactique 2019 en %	Stratégie 2019 en %
Liquidités	1.9%	1.0%
Obligations suisses	9.1%	8.0%
Obligations étrangères	14.0%	20.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.0%	4.0%
Actions suisses	7.3%	7.0%
Actions étrangères	18.4%	18.0%
Actions marchés émergents	5.2%	5.0%
Placements alternatifs	10.8%	7.0%
Placements immobiliers suisses	25.5%	26.0%
Placements immobiliers étrangers	4.0%	4.0%

Informations supplémentaires

Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions et était toujours disponible à la fin 2018.

Dans sa décision du 31 juillet 2019, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations rejette entièrement la plainte et, partant, la requête de reprise. Ainsi, au cours de l'exercice 2019, le montant comptabilisé au niveau de la fondation a été annulé et les bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas ont été reversés aux différentes caisses de prévoyance de l'époque.



Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
Quand prévoyance
rime avec transparence

Résultat d'exploitation 2019

Caisse de prévoyance Retraités



Dilemme

A la clôture de l'exercice 2019, les caisses de pension affichent des rendements record de 9%, voire plus. Pour autant, les assurés ne se voient créditer que des intérêts compris entre 1 et 2% en moyenne sur les avoirs de vieillesse.

Dans la stratégie adoptée, le Conseil de fondation de la Previs a montré qu'il entendait atténuer l'effet de redistribution entre les assurés actifs et les retraités. Une rémunération supérieure des avoirs de vieillesse doit permettre d'atteindre cet objectif.

Certains facteurs imposent la plus grande prudence dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le Conseil de fondation est confronté à un dilemme entre les préoccupations des assurés et le fait qu'il lui incombe d'assurer le financement des obligations actuelles et futures tout comme la stabilité de la Previs. Cette responsabilité, associée aux exigences toujours plus strictes du régulateur, contraint le Conseil de fondation à placer une partie des rendements obtenus à la fin de l'exercice 2019 dans les réserves de la Previs.

Vue d'ensemble des principales informations

Chiffre-clé	31.12.2019	31.12.2018
Somme du bilan (1'000 CHF)	174'805	156'095
Taux de couverture	98.30%	98.00%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.00%	2.25%
Taux de conversion	5.80%	5.90%
Stratégie de placement	Rentner	Rentner
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	14.10%	7.09%
Rendement des placements	6.27%	-0.54%
Nombre de rentiers	774	590

Comptes annuels selon SWISS GAAP FER 26

Bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs	CHF 1'000	CHF 1'000
Liquidités et placements sur les marchés monétaires	5'538	4'108
Placements de fortune	164'085	133'765
Créances	5'182	18'222
Total des actifs	174'805	156'095

	31.12.2019	31.12.2018
Passifs	CHF 1'000	CHF 1'000
Dettes ¹⁾	1'756	21'425
Délimitation de la revalorisation des biens immobiliers ex-Comunitas ²⁾	-	771
Capital de prévoyance rentiers	172'596	134'612
Provision pour changement de base	3'452	2'019
Réserve de fluctuation de valeurs	-	-
Découvert de couverture	-2'999	-2'733
Total des passifs	174'805	156'095

¹⁾ Prestations de libre passage, rentes et dettes générales à verser (y c. les changements de caisse de prévoyance d'employeurs).

²⁾ De plus amples informations se trouvent en page 4, Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.

L'année 2019 a surpris les acteurs du marché en termes de placements. Une fois de plus, cette évolution fulgurante s'explique principalement par la politique monétaire ultra-expansionniste des principales banques centrales. Les marchés des actions ont connu une évolution extrêmement positive. Nos **actions** mondiales (en CHF) ont grimpé de plus de 23% et les actions suisses de plus de 28%. Les actions des pays émergents ont été un peu plus à la peine avec une croissance légèrement supérieure à 16%.

Une nouvelle baisse significative des **taux d'intérêt** a permis d'enregistrer des gains de valorisation sur les portefeuilles d'obligations. Les obligations suisses ont affiché une performance de 1.4% et les obligations étrangères ont gagné 3.4%.

Les **investissements immobiliers** – en particulier notre portefeuille suisse de placements directs – apportent une contribution permanente au résultat global, à hauteur de +4.6% en 2019. En comparaison avec les fonds immobiliers cotés en bourse qui ont connu une progression de plus de 20% en moyenne, ce résultat paraît faible. Mais les agios moyens des fonds cotés en bourse s'élevaient à un taux vertigineux de 32% à la fin 2019. **Dans l'ensemble, les valeurs patrimoniales ont poursuivi leur envolée en 2019.**

L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs a été porté à 14.1% car les hypothèses relatives à la volatilité sont basées sur une série chronologique beaucoup plus longue.

Perspectives 2020: l'apparition et la propagation rapide du coronavirus soufflent un vent de panique sur les marchés de placement. Un krach historique secoue les marchés boursiers, les volatilités explosent. Personne ne sait quand les marchés finiront par se stabiliser. Pour cela, le nombre de nouveaux cas d'infection doit reculer, le climat de peur et d'insécurité ambiant doit s'estomper et les tensions autour de la crise économique doivent s'apaiser. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'estimer les impacts sur l'économie et l'activité des entreprises.

Stratégie 2017-2021: impact sur la fondation et les caisses de pré- voyance

En 2016, les mesures ci-dessous ont notamment été définies dans le cadre de la stratégie 2017-2021:

- Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% à la fin de l'exercice 2017.
- Le taux de conversion sera progressivement réduit à une valeur cible de 5.5% d'ici à 2022 → 2019: 5.8% à 65 ans.
- L'effet de redistribution entre les actifs et les retraités doit être atténué par le niveau de rémunération des avoires de vieillesse basé sur le taux de couverture → taux d'intérêt supplémentaire requis par la commission de prévoyance.
- En 2019, l'exercice se clôture avec la constitution de deux tiers des provisions pour pertes sur les rentes de vieillesse LPP. Ces provisions sont constituées lorsque les prestations réglementaires doivent être portées au niveau de la rente de vieillesse prévue par la LPP.

Compte d'exploitation

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI	205	280
Cotisations de tiers	8	-
Prestations d'entrée	45'455	17'361
Dont prestations de libre passage	24	187
Dont Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	45'431	17'169
Dont paiements pour versements anticipés EPL/divorce	-	5
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	45'668	17'641
Prestations et versements anticipés	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Prestations réglementaires	-16'742	-14'505
Dont rentes (périodiques)	-1'1802	-9'581
Dont versements de capital (uniques)	-4'940	-4'925
Prestations de sortie	-981	-391
Dont prestations de libre passage	-981	-335
Dont retraits pour versements anticipés EPL/divorce	-	-41
Dont prestations en cas de sortie d'effectifs d'assurés 3)	-	-16
Dépenses relatives aux prestations et versements	-17'723	-14'896
Activité d'assurance	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Apport provenant de cotisations et prestations d'entrée	45'668	17'641
Dépenses relatives aux prestations et versements	-17'723	-14'896
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance Retraités	-37'927	-5'779
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	-1'433	-732
Rémunération du capital d'épargne ⁴⁾	-58	-75
Produits de prestations d'assurance ³⁾	1'622	1'542
Résultat net de l'activité d'assurance	-9'850	-2'298
Utilisation des produits	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Résultat net de l'activité d'assurance	-9'850	-2'298
Résultat net des placements	9'576	-781
Provision pour impôt à la source	-	1
Total intermédiaire	-274	-3'078
Dissolution (+)/constitution (-) des réserves pour fluctuation de valeurs	-	-
Dissolution (+)/constitution (-) du découvert	274	3'078

³⁾ Ce poste inclut également la rémunération du capital de prévoyance des retraités AI.

⁴⁾ Ce poste inclut les prestations d'assurance de PKRück provenant des sinistres invalidité et décès.

Composition de la commission de prévoyance

Les tâches de la commission de prévoyance sont prises en charge par l'ensemble des membres du Conseil de fondation.

Membres 2019:

- Peter Flück (représentant des employeurs, présidence)
- Alfred Amrein (représentant des employeurs)
- Matthias Bütikofer (représentant des employeurs)
- Martin Gafner (représentant des employeurs)
- René Küng (représentant des employés jusqu'au 30 juin 2019)
- Reto Lindegger (représentant des employeurs)
- Urs Obrecht (représentant des employés)
- Pierre Spielmann (représentant des employés)
- Stephan Spycher (représentant des employés)
- Jürg Thöni (représentant des employés)

- La ligne «Cotisations d'épargne incapacité de gain / AI» indique le montant des exonérations de cotisations accordées aux assurés en incapacité de travail et de gain.
- La ligne «Prestations d'entrée» correspond aux prestations de libre passage des assurés en incapacité de travail et de gain qui ont été reprises ou réclamées.
- Le nombre croissant de retraités entraîne une augmentation des prestations de rente.
- Le niveau de retrait de la prestation en capital (en lieu et place de la rente) reste pratiquement inchangé.
- L'abaissement du taux d'intérêt technique à 2% exige d'augmenter le capital-vieillesse de CHF 4.3 millions et la provision pour «changement de base» de CHF 0.86 million.

Taux d'intérêt technique: le Conseil de fondation a décidé d'utiliser un taux d'intérêt technique de 2% pour calculer le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2019. Pour abaisser ce taux de 0.25%, il a fallu augmenter le capital-vieillesse de CHF 55 millions et renforcer les provisions à hauteur de CHF 42.4 millions à l'échelle de la fondation. Ce faisant, la caisse de prévoyance Retraités a vu son taux de couverture réduit de 2.52%.

Assemblée des délégués du 16 juin 2020: élection de 4 membres du Conseil de fondation (remplacement et élargissement).

Réforme de la LPP: un délai supplémentaire a été accordé jusqu'en mai 2020 pour la procédure de consultation. La proposition du Conseil fédéral semble vouée à l'échec.

Portail d'entreprise: pour toutes les affiliations dès le début de l'été 2020.

Taux de couverture selon OPP2

	31.12.2019	31.12.2018
	CHF 1'000	CHF 1'000
Capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	172'596	134'612
Provision pour changement de base	3'452	2'019
Total intermédiaire des provisions techniques	3'452	2'019
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (fonds nécessaires)	176'048	136'631
Réserves pour fluctuation de valeurs	-	-
Découvert	-2'999	-2'733
Avoir de prévoyance disponible	173'049	133'898
Taux de couverture consolidé (avoir de prévoyance disponible en % des fonds nécessaires)	98.30%	98.00%

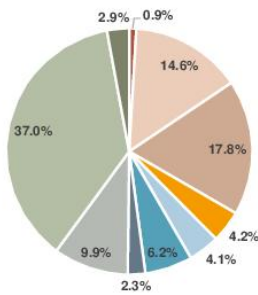
Rentiers

	2019	2018
Nombre de rentiers	774	590
Dont rentes des vieillesse	639	484
Dont rentes d'invalidité	77	54
Dont rentes de conjoint	41	36
Dont rentes pour enfant/orphelin	16	16
Dont autres rentes	1	-
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.29	71.54

Comparaison pluriannuelle des chiffres-clés

	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Somme du bilan (1'000 CHF)	174'805	156'095	129'663	83'723
Taux de couverture	98.30%	98.00%	98.02%	98.00%
Bases techniques	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT	BVG 2015 / PT
Taux d'intérêt technique (rémunération des capitaux de prévoyance Retraités)	2.00%	2.25%	2.25%	2.75%
Taux de conversion	5.80%	5.90%	6.00%	6.00%
Stratégie de placement	Rentner	Rentner	Rentner	Rentner
Objectif des réserves pour fluctuation de valeurs	14.10%	7.09%	5.84%	6.78%
Rendement des placements	6.27%	-0.54%	5.50%	5.88%
Nombre de rentiers	774	590	549	0
Age moyen des retraités (hors rentes pour enfant/orphelin)	70.29	71.54	70.34	n.a.

On dénombre 54 nouveaux retraités parmi les effectifs existants des caisses de prévoyance. Si l'on tient compte des rentiers affiliés à la caisse de prévoyance Retraités par les nouvelles caisses de prévoyance, le nombre de retraités a augmenté de 143 personnes. Dans le cadre de la prospection de nouveaux clients, une attention particulière est accordée à la répartition actifs/retraités (capital et effectif). Pas moins de 12 prestations de rente ont été supprimées en cours d'année. On constate un léger recul de l'âge moyen.



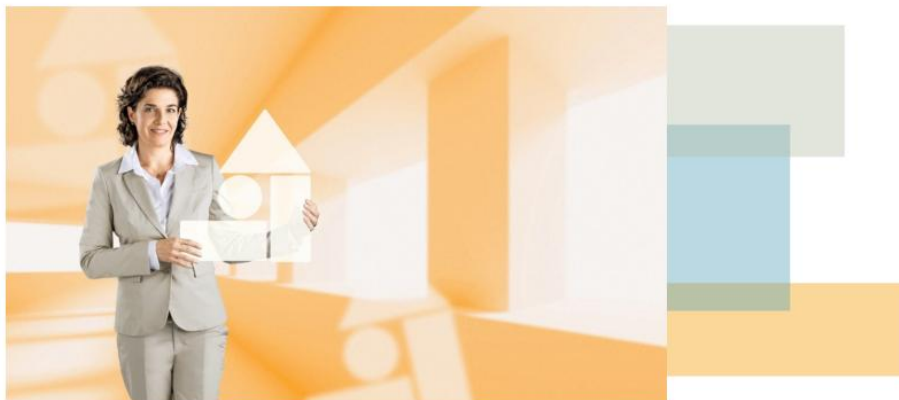
Composition des placements Stratégie Retraités	Tactique 2019 en %	Stratégie 2019 en %
Liquidités	0.9%	1.0%
Obligations suisses	14.6%	15.0%
Obligations étrangères	17.8%	18.0%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.2%	4.0%
Actions suisses	4.1%	4.0%
Actions étrangères	6.2%	6.0%
Actions marchés émergents	2.3%	2.0%
Placements alternatifs	9.9%	10.0%
Placements immobiliers suisses	37.0%	37.0%
Placements immobiliers étrangers	2.9%	3.0%

Informations supplémentaires

Position de régularisation pour recours en suspens en matière d'évaluation immobilière

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Etant donné que la procédure s'est poursuivie après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Le montant correspondant s'élève à CHF 24.4 millions et était toujours disponible à la fin 2018.

Dans sa décision du 31 juillet 2019, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations rejette entièrement la plainte et, partant, la requête de reprise. Ainsi, au cours de l'exercice 2019, le montant comptabilisé au niveau de la fondation a été annulé et les bénéfices de réévaluation réalisés en 2017 dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas ont été reversés aux différentes caisses de prévoyance de l'époque.



Previs Prévoyance
Brückfeldstrasse 16 | Postfach | CH-3001 Bern
T 031 963 03 00 | F 031 963 03 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs 
Quand prévoyance
rime avec transparence